



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Conseil fédéral

Rapport sur la durabilité de l'administration fédérale 2021



Table des matières

1	Préface	4
2	Le développement durable au sein de l'administration fédérale	5
2.1	L'administration fédérale	5
2.2	Exemplarité de l'administration fédérale en matière de durabilité	6
3	Environnement	11
3.1	Énergie et climat	11
3.2	Biodiversité	17
3.3	Gestion immobilière et développement territorial	21
4	Personnel	24
4.1	Diversité et égalité des chances	24
4.2	Environnement professionnel	30
5	Économie et société	34
5.1	Acquisitions	34
5.2	Thèmes complémentaires	38
5.2.1	Investissements	38
5.2.2	Formation et recherche	39
6	Gouvernance	40
6.1	Innovation et numérisation	40
6.2	Thèmes complémentaires	44
6.2.1	Gestion des risques	44
6.2.2	Corruption et comportements anticoncurrentiels	45
7	Utilisation des ressources financières de la Confédération	47
	Annexe	48
	Annexe 1 : Indicateurs	48
	Annexe 2 : Matrice de matérialité	52
	Annexe 3 : Index du contenu GRI	53

Le présent rapport sur la durabilité rend compte de la façon dont l'administration fédérale assume son rôle de modèle en matière de développement durable, en particulier en tant que utilisatrice de ressources naturelles, employeuse, investisseuse, acheteuse et propriétaire d'entités devenues autonomes. Il couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et fera à l'avenir l'objet de mises à jour ponctuelles tous les deux ans et d'un remaniement complet tous les quatre ans. La mise à jour ponctuelle concernera en particulier les indicateurs ainsi que d'éventuelles activités essentielles qui ont été déployées durant la période sous revue. En principe, le rapport porte sur l'ensemble de l'administration fédérale, mais quelques indicateurs se basent seulement sur les données de certains départements. Le cas échéant, cela est dûment signalé. Ce premier rapport sur la durabilité de l'administration fédérale se fonde sur les normes de reporting de développement durable de la Global Reporting Initiative (GRI). Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI: option de conformité essentielle.

1 Préface



**La conseillère fédérale
Simonetta Sommaruga**
(Photo : Delphine Schacher)

Chère lectrice, cher lecteur,

Avec la guerre en Ukraine, les conséquences tangibles du changement climatique et les défis liés à notre approvisionnement énergétique, nous prenons conscience que la sécurité, le bien-être et une bonne qualité de vie en Suisse ne vont pas de soi. Ce sont des objectifs auxquels nous devons travailler, notamment pour les générations futures.

Nous ne sommes pas seuls dans cette démarche : nous conjugons nos efforts avec tous les autres pays des Nations Unies. Car nous connaissons l'importance de la responsabilité écologique, de la solidarité et de l'efficacité économique. Avec l'Agenda 2030, l'ONU a défini 17 objectifs de développement durable pour 2030. Le Conseil fédéral poursuit également ces objectifs, et il montre l'exemple en la matière. Il encourage ainsi une action durable au sein de l'administration fédérale et communique régulièrement à ce sujet. Le rapport sur la durabilité 2021 est maintenant disponible, et il montre que nous sommes sur la bonne voie dans de nombreux domaines.

L'administration fédérale a par exemple pu réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre depuis 2006. Elle est donc en bonne voie concernant les objectifs d'émission pour 2030. Au vu de la situation actuelle, je suis ravie que l'administration fédérale apporte une contribution importante au renforcement des énergies renouvelables indigènes. Des installations sur les infrastructures de la Confédération et le long des routes nationales permettent de produire de l'énergie photovoltaïque. Dans ce domaine, nous pouvons nous attendre à encore davantage de progrès dans les années à venir.

En ce qui concerne l'égalité entre femmes et hommes, nous sommes également sur la bonne voie. La proportion de femmes employées au sein de l'administration fédérale a augmenté aussi bien parmi les cadres moyens que parmi les cadres supérieurs, atteignant presque la valeur cible. Ces évolutions sont encourageantes. Mais nous ne devons pas relâcher nos efforts, car nous pouvons encore progresser dans ce domaine.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué au présent rapport sur la durabilité pour leur précieux travail. En effet, ce document est le fruit d'une collaboration entre de nombreux services fédéraux et représente pour le Conseil fédéral un instrument important en vue de garantir solidarité, responsabilité écologique et efficacité économique non seulement pour nous, mais aussi pour les générations à venir.

2 Le développement durable au sein de l'administration fédérale

2.1 L'administration fédérale

L'administration fédérale a employé environ 39 500 personnes au cours de l'exercice sous revue. Avec le Conseil fédéral, elle constitue le pouvoir exécutif de la Confédération suisse. Forte de sept départements, elle couvre tous les secteurs administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la politique fédérale.

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) sauvegarde les intérêts de la Suisse en matière de politique extérieure. Il entretient des relations avec d'autres États et avec des organisations internationales telles que l'UE et l'ONU et gère la coopération au développement et l'aide humanitaire. Il offre aussi des prestations aux citoyens suisses à l'étranger. Le DFAE gère le réseau extérieur de la Suisse, qui compte environ 170 représentations dans le monde. Il s'investit en outre pour renforcer le droit international humanitaire, la paix et le respect des droits de l'homme.

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) veille entre autres à ce que le système de santé soit performant et accessible à tous. Il s'assure aussi que le niveau des rentes de l'AVS et du deuxième pilier se maintienne à long terme. Les autres thèmes clés du DFI sont la diversité culturelle et la cohésion sociale, l'égalité entre femmes et hommes ainsi que l'intégration sociale des personnes handicapées.

Le Département fédéral de justice et police (DFJP) pilote la coopération policière au niveau national et international et veille ainsi à la sécurité intérieure de la Suisse. Il est chargé de préparer des projets de loi actuels dans les domaines du droit civil, pénal, public et administratif. Le DFJP règle aussi les conditions auxquelles des ressortissants étrangers peuvent entrer, vivre et travailler en Suisse ou obtenir l'asile.

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) est responsable de la sécurité de la Suisse et dispose à cette fin des instruments de la politique de sécurité que sont l'armée, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) et le Service de renseignement de la Confédération (SRC). Le DDPS est également chargé de l'acquisition de biens et services (Office fédéral de l'armement armasuisse), de la promotion du sport (Office fédéral du sport OFSPO) et des services topographiques (Office fédéral de topographie swisstopo).

Le Département fédéral des finances (DFF) est notamment responsable des finances de l'État, des questions fiscales et de la politique budgétaire fédérale. Son champ de compétences s'étend ainsi aux impôts et aux droits de douane, de même qu'aux contrôles de la circulation des personnes et des marchandises à la frontière. Le DFF offre en outre de nombreuses prestations à l'ensemble de l'administration fédérale, de l'informatique à la gestion du personnel, en passant par les constructions et la logistique.

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) définit le cadre général de l'activité économique et du marché du travail. Il fixe les règles applicables au secteur privé, est responsable de l'approvisionnement du pays en biens vitaux et représente les intérêts de l'économie suisse à l'étranger. La promotion de la formation, de la recherche et de l'innovation, de même que la pérennisation d'une agriculture multifonctionnelle font aussi partie du domaine de compétences du DEFR.

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) garantit le service universel en Suisse en veillant au développement et à l'entretien des infrastructures publiques (routes, chemins de fer, électricité, médias) et élabore des bases et des stratégies en matière de développement du territoire et des transports, ainsi que de développement durable. Le DETEC s'engage pour une politique climatique qui profite aussi à l'économie. La protection des forêts, du paysage, des eaux, de l'air, des plantes et des animaux fait également partie de ses compétences.

La Chancellerie fédérale (ChF) est l'état-major du Conseil fédéral. Elle veille à ce que le gouvernement puisse prendre des décisions fondées et à ce que celles-ci soient communiquées de manière coordonnée. Garante des droits populaires, elle organise les scrutins fédéraux et contrôle les initiatives et les référendums.

Différentes tâches de la Confédération ont été externalisées et sont assumées hors de l'administration centrale, par des entreprises et établissements juridiquement indépendants qui appartiennent à la Confédération. Ce portefeuille comprend actuellement 21 entités autonomes, en particulier Swisscom, BGRB Holding AG (RUAG), le domaine des EPF, l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) ainsi que des établissements de surveillance de l'économie et de la sécurité tels que l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ou l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). Ces entités ne sont pas prises en considération dans le rapport sur la durabilité de l'administration fédérale. Il s'ensuit que, dans le présent rapport, le rôle de la Confédération en tant que propriétaire d'entités autonomes ou en tant qu'investisseuse dans des entreprises liées à la Confédération ne sera abordé que sous l'angle de la conduite stratégique de ces entités par la Confédération.

2.2 Exemplarité de l'administration fédérale en matière de durabilité

L'administration fédérale applique systématiquement les principes du développement durable dans ses propres activités. Le Conseil fédéral conçoit le développement durable comme suit :

Un développement durable rend possible la satisfaction des besoins essentiels de toutes les personnes et assure une bonne qualité de vie partout dans le monde, aujourd'hui et à l'avenir. Il prend en considération les trois dimensions – responsabilité écologique, solidarité sociale et efficacité économique – de manière équivalente, équilibrée et intégrée, tout en tenant compte des limites des capacités des écosystèmes mondiaux. Dans ce contexte, l'Agenda 2030 pour le développement durable (Agenda 2030), les principes sur lesquels ce dernier repose, ainsi que ses 17 objectifs de développement durable (ODD) constituent le cadre de référence.

Le Conseil fédéral accorde une grande importance à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et ce, tant dans le cadre de la politique intérieure que de la politique extérieure. À travers la Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030) et le plan d'action 2021–2023 qui la concrétise, le gouvernement souligne sa détermination à apporter une contribution à la réalisation des 17 ODD d'ici 2030. La Confédération assume ainsi son rôle de modèle et en appelle aux acteurs de l'économie, de la société civile, des marchés financiers, mais aussi de la recherche, de la formation et de l'innovation, afin qu'ils jouent eux aussi un rôle moteur en faveur d'un développement durable. Le Conseil fédéral demande aussi aux cantons et aux communes d'intégrer le développement durable dans

leurs processus de planification et de pilotage. Dans l'optique des ODD, le Conseil fédéral a relevé les thèmes suivants auxquels tous les services fédéraux sont censés apporter une contribution dans leur sphère de compétences :

- Consommation et production durables
- Climat, énergie et biodiversité
- Égalité des chances et cohésion sociale

Le présent rapport met particulièrement l'accent sur le rôle de modèle que veut assumer la Confédération en tant qu'acheteuse, propriétaire d'entités autonomes, investisseuse, employeuse et utilisatrice de ressources naturelles, conformément aux principes établis dans la SDD 2030 (chapitre 6). Le compte rendu sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des axes prioritaires de la SDD 2030 fait l'objet du rapport national de la Suisse à l'attention de l'ONU.

Organisation de l'action de la Confédération en faveur du développement durable

À fin 2018, pour garantir une mise en œuvre cohérente de l'Agenda 2030, le Conseil fédéral a créé une nouvelle structure organisationnelle au sein de l'administration fédérale. Il a désigné à cette fin un comité directeur qu'il a chargé de la coordination et du pilotage stratégiques de l'Agenda 2030. Les deux délégués à l'Agenda 2030 nommés par le Conseil fédéral dirigent en alternance le Comité directeur Agenda 2030 et garantissent la plus grande cohérence possible entre les politiques intérieure et extérieure. Les services fédéraux qui sont les plus impliqués dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 sont représentés dans ce comité directeur au niveau de la direction. Des organes spécifiques ont été créés dans la perspective du rapport sur la durabilité (un groupe de travail et un groupe de pilotage) afin de pouvoir disposer de l'expertise nécessaire sur les thématiques qui sont essentielles pour garantir l'exemplarité de la Confédération.

En 2021, dans le cadre du plan d'action 2021–2023 relatif à la SDD 2030, le Conseil fédéral a chargé l'Office fédéral du développement territorial (ARE) d'établir un rapport sur la durabilité pour l'ensemble de l'administration fédérale. Un groupe de travail ad hoc de l'administration fédérale a suivi l'élaboration des contenus du rapport, tandis qu'un groupe de pilotage, lui aussi ad hoc, était responsable des décisions stratégiques telles que la conception du rapport, l'assurance qualité et la coordination avec d'autres rapports produits au sein de l'administration fédérale. Le groupe de pilotage se composait de représentants de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), du DFAE, de l'Office fédéral du personnel (OFPER), du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et du Secrétariat général du DDPS. Il existe, outre le présent rapport sur la durabilité valable pour l'ensemble de l'administration fédérale, des rapports sur la durabilité plus spécifiques pour le DDPS (qui sera publié pour la première fois en décembre 2022), armasuisse Immobilier et l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL).

Au-delà de l'application des principes du développement durable dans le cadre de leurs propres activités, les entités autonomes de la Confédération doivent aussi avoir un comportement responsable sur les plans social, économique et écologique. Le Conseil fédéral définit d'ailleurs ses exigences en matière de développement durable dans les objectifs stratégiques qu'il leur assigne, ce qui lui permet non seulement de piloter mais aussi de mesurer l'atteinte des objectifs, notamment dans la perspective de ses comptes rendus à l'Assemblée fédérale.

La durabilité au sein de l'administration fédérale: enjeux pertinents

En vue de l'établissement du premier rapport sur la durabilité de l'administration fédérale, le groupe de travail a réuni les principales parties prenantes (→ « Dialogue avec les parties prenantes ») à fin 2021/début 2022 pour déterminer les enjeux pertinents à traiter dans le compte rendu, dans le cadre d'un vaste processus (selon les étapes décrites ci-après). Il s'agissait d'identifier les enjeux que les parties prenantes considéraient comme particulièrement importants et sur lesquels l'administration fédérale dispose des plus grands leviers pour favoriser un développement durable. Le groupe de travail a pu bénéficier de l'appui d'experts en développement durable venus de l'extérieur.

La détermination des thèmes essentiels s'est faite en cinq étapes :

1. Identification des enjeux possibles :

Les documents de tous les départements présentant un lien avec le développement durable ont été rassemblés. Il s'agissait en particulier de stratégies, de plans d'action, de programmes et d'autres instruments. Cela a permis de dresser une liste de 29 enjeux sur le développement durable susceptibles de présenter un intérêt pour l'administration fédérale. Cette réflexion avait comme point de départ l'Agenda 2030 et ses 17 ODD ainsi que d'autres référentiels comme le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises.

2. Analyse des effets :

Un cabinet de conseil externe a effectué une analyse des effets fondée sur une expertise, qui a permis d'évaluer les effets des activités de l'administration fédérale dans les différents domaines thématiques identifiés. Cette analyse a tenu compte non seulement des propres activités de la Confédération, mais également des processus en amont et en aval. L'évaluation s'est faite sur la base des quatre critères recommandés conformément aux normes GRI : la portée, la gravité, la réversibilité et la probabilité.

3. Pertinence pour les parties prenantes :

Afin de déterminer lesquels des 29 enjeux identifiés revêtaient le plus d'importance pour les différentes parties prenantes de l'administration fédérale, un atelier a été organisé avec 47 de leurs représentants (→ « Dialogue avec les parties prenantes »).

4. Validation des enjeux pertinents :

Les résultats de l'analyse des effets et de l'évaluation par les parties prenantes ont été reportés dans une matrice de matérialité (→ figure 10). Le groupe de travail a ensuite fixé un seuil permettant de déterminer les enjeux les plus pertinents. Après la validation des résultats par le groupe de pilotage, huit enjeux pertinents ont été définis (→ tableau «Enjeux pertinents et ambitions»). Quatre autres thèmes sont en outre abordés dans le présent rapport (thèmes complémentaires : investissements, formation et recherche, gestion des risques, corruption).

5. Formulation d'ambitions :

Pour chaque enjeu pertinent, le groupe de travail a ensuite formulé une ambition résumant les objectifs et les engagements existants de la Confédération dans le domaine concerné. Ces ambitions ont été validées par le groupe de pilotage. Aucune ambition n'a été formulée pour les quatre thèmes complémentaires.

Enjeux pertinents et ambitions

	Enjeu	Ambition
Environnement	Énergie et climat	L'administration fédérale (hors DDPS) réduit d'ici 2030 ses émissions indigènes de gaz à effet de serre (émissions de GES) de 50% par rapport à l'année 2006 et le DDPS, de 40% par rapport à l'année 2001. Elle compense entièrement les émissions résiduelles de façon à être climatiquement neutre. Elle exploite son potentiel de production propre d'électricité et de chaleur à partir de sources renouvelables.
	Biodiversité	La Confédération veille à appliquer le plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse (SBS) et la Conception Paysage suisse (CPS) sur ses propres sites. Elle accroît la qualité et la superficie des habitats précieux et favorise leur mise en réseau. Elle protège en particulier les populations d'espèces prioritaires au niveau national. Dans le cadre de ses activités, elle réduit progressivement sa charge écologique. La Confédération apporte sa contribution aux objectifs de la Convention internationale sur la diversité biologique.
	Gestion immobilière et développement territorial	Les immeubles et infrastructures de la Confédération sont planifiés, construits et exploités de façon à correspondre aux normes de durabilité reconnues, mais aussi à préserver les ressources naturelles et à les conserver pour les générations futures.
Personnel	Diversité et égalité des chances	La Confédération encourage une culture de l'ouverture et de la transparence, de l'acceptation d'autrui et du respect mutuel. Elle favorise l'égalité des chances, s'engage contre les discriminations et encourage la diversité du personnel sous tous ses aspects.
	Environnement professionnel	La Confédération crée un environnement professionnel où règnent la bienveillance et le respect d'autrui, et dans lequel les personnes peuvent s'exprimer et s'épanouir. Elle propose des modèles de temps de travail modernes et flexibles. Elle équipe les postes de travail d'outils numériques modernes offrant les meilleures possibilités de collaboration. La santé et la sécurité sur le lieu de travail sont garanties en tout temps.
Économie et société	Acquisitions	Les biens et services achetés par la Confédération sont exemplaires du point de vue écologique, social et économique, et ce tout au long de leur chaîne de valeur et de leur cycle de vie. La Confédération contrôle les autodéclarations de ses fournisseurs selon une approche fondée sur le risque.
Gouvernance	Innovation et numérisation	La Confédération exploite les nouvelles possibilités offertes par la numérisation afin de développer et de garantir des méthodes de travail numériques sûres, attrayantes et accessibles autant que possible aux personnes handicapées. Elle veille à la sécurité de l'utilisation et du stockage des données. La Confédération mise dans tous les secteurs sur des innovations qui améliorent la productivité et elle les intègre dans les processus internes.
Transversal	Utilisation des ressources financières de la Confédération	La Confédération utilise ses ressources financières de manière efficace et ciblée afin d'accomplir efficacement sa mission. Elle axe l'emploi des ressources sur le développement durable, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Dialogue avec les parties prenantes

La Confédération est constamment en relation avec les parties prenantes et privilégie avec elles un échange actif sur de nombreux sujets et par le biais de divers canaux. Compte tenu de l'importance de l'administration fédérale en Suisse, ainsi que de l'ampleur de ses tâches et compétences, les intérêts de ses multiples parties prenantes sont très diversifiés. Tous les départements collaborent avec des acteurs de la société civile, de l'économie et de la science. Les efforts déployés conjointement par l'ensemble des partenaires des secteurs privé et public ainsi que de la société civile permettent d'exploiter des synergies en faveur d'un développement durable et de réduire d'éventuels effets négatifs.

En Suisse, les échanges entre la Confédération et la population sont particulièrement intenses. Il est par exemple possible aux cantons, aux partis politiques, aux villes, aux communes, aux régions de montagne, à l'économie et aux personnes physiques de participer aux procédures de consultation, qui font partie intégrante du processus législatif, et de s'exprimer ainsi sur tout projet de loi.

La Confédération collabore étroitement avec les cantons et les communes. La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), en tant que plateforme politique de formation de l'opinion des cantons, est un partenaire important pour la Confédération. Pour les questions technico-scientifiques en rapport avec la durabilité, la Confédération coopère surtout avec le Réseau cantonal de développement durable (RCDD) et avec la Conférence tripartite (CT).

Les représentants des parties prenantes peuvent apporter leur contribution au sein de groupes d'experts ou de groupes de suivi. Ils peuvent aussi participer à des ateliers, panels ou discussions. Des communiqués de presse, des rapports et les canaux en ligne sont également utilisés pour communiquer des objectifs et des mesures, et pour sensibiliser les parties prenantes internes et externes.

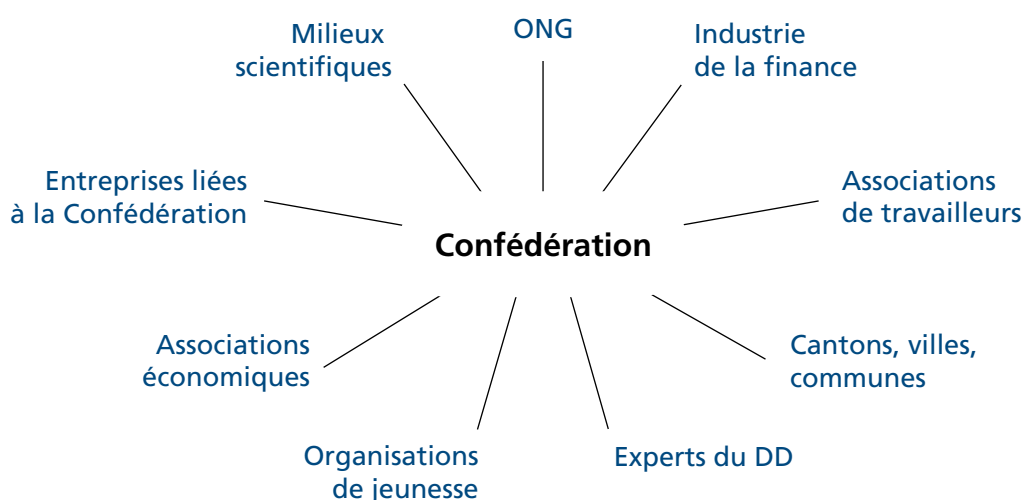


Fig. 1: Parties prenantes importantes en relation avec le rôle d'exemplarité de l'administration fédérale

Des consultations ont lieu au sein de l'administration fédérale pour définir des objectifs de durabilité. Il existe également des groupes de travail interdépartementaux consacrés à un ou plusieurs thèmes de fond ou d'organisation liés au développement durable.

Les échanges avec les parties prenantes internes et externes montrent que, en matière de développement durable, celles-ci attendent de la Confédération qu'elle assume sa fonction de modèle et qu'elle mette en avant une culture de l'ouverture, de la transparence, de l'acceptation d'autrui et de respect mutuel. Elle ne doit pas se contenter d'appliquer la législation, mais s'efforcer d'atteindre, voire de dépasser les objectifs fixés par la politique et l'administration. Les partenaires de la Confédération veulent que celle-ci s'engage activement, qu'elle réalise des progrès rapides et qu'elle agisse de manière résolue. Simultanément, ils veulent avoir la possibilité d'exprimer leur avis et de faire connaître leurs attentes lors de l'élaboration et du développement continu de la stratégie en matière de développement durable.

Dans certains chapitres thématiques, l'implication des parties prenantes est abordée dans le détail lorsque des canaux particuliers ont été utilisés ou que des mesures plus développées que celles décrites ci-dessus ont été mises en place.

3 Environnement

L'administration fédérale veille à préserver les matériaux et les ressources dans le cadre de ses activités opérationnelles et fait en sorte que ses actes, sa consommation ainsi que la construction et l'exploitation de ses immeubles aient le plus faible impact possible sur l'environnement et plus particulièrement sur le climat et la biodiversité.

3.1 Énergie et climat

Grâce aux mesures variées qu'elle prend dans de multiples domaines, l'administration fédérale réduit sa propre consommation de ressources et d'énergie, de même que les émissions de GES qui en découlent. Ce faisant, elle assume son rôle de modèle et veut fournir la plus grande contribution possible à la réalisation des objectifs climatiques convenus sur le plan international.

Pourquoi l'administration fédérale s'investit en faveur de cette thématique

L'administration fédérale veut être exemplaire dans tout ce qu'elle fait. À cet égard, la thématique de l'énergie et du climat joue un rôle de premier plan, car l'administration fédérale est un gros consommateur d'énergie et, de ce fait, elle émet aussi des GES. Elle s'intéresse activement à ces questions, notamment dans le cadre du système de gestion des ressources et de management environnemental de l'administration fédérale (RUMBA), du système de management environnemental et de l'aménagement du territoire du DDPS (SMEA DDPS), de l'initiative Exemplarité Énergie et Climat ainsi que du train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale adopté par le Conseil fédéral. L'administration concrétise des approches de solution pour une réduction globale tant de la consommation énergétique que des émissions de GES, mais aussi en matière de changement climatique et de sécurité de l'approvisionnement, autant de sujets qui ne cessent de gagner en importance au vu de l'augmentation des prix de l'énergie. Grâce aux activités qu'elle déploie en faveur de la protection du climat, l'administration fédérale veut apporter une contribution significative à la réalisation de l'accord de Paris sur le climat, que la Suisse a ratifié en 2017, s'engageant ainsi à réduire ses émissions de moitié par rapport à 1990 d'ici 2030. Les mesures que l'administration fédérale a déjà adoptées et planifiées dans le domaine Énergie et climat débouchent sur une diminution des émissions de GES et une réduction de la charge écologique.

Contribution aux ODD



Les mesures prises par l'administration pour accroître l'efficacité énergétique apportent une contribution à la réalisation de la cible 7.3 des ODD. L'administration fédérale ambitionne aussi d'accroître nettement la part de l'énergie renouvelable qu'elle consomme (cible 7.2 des ODD). De plus, le train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale intègre des mesures de protection du climat dans la stratégie et la planification de l'administration fédérale et contribue ainsi à la cible 13.2 des ODD.

Comment l'administration fédérale aborde cette thématique

Ambition et objectifs

D'ici 2030, l'administration fédérale (hors DDPS) réduit ses émissions indigènes de GES de 50% par rapport à l'année 2006 et le DDPS, de 40% par rapport à l'année 2001. Elle compense entièrement les émissions résiduelles de façon à être climatiquement neutre. Elle exploite son potentiel de production propre d'électricité et de chaleur à partir de sources renouvelables.

L'initiative Exemplarité Énergie et Climat doit déboucher d'ici 2030 sur une amélioration de l'efficacité énergétique de 20% au sein de l'administration fédérale (hors DDPS) et de 5,5% au sein du DDPS. L'administration fédérale est sur la bonne voie, puisqu'elle n'achète aujourd'hui déjà que de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables et qu'elle accroît sa propre capacité de production d'électricité photovoltaïque. Avec les programmes RUMBA et SMEA DDPS, l'administration fédérale poursuit plusieurs objectifs: réduire la charge écologique due à ses activités, assumer son rôle de modèle, promouvoir l'esprit d'initiative du personnel et sensibiliser les employés.

Les émissions de GES de l'administration fédérale sont entièrement compensées depuis 2020. Dans le cadre du train de mesures sur le climat, l'administration fédérale adopte des mesures ciblées pour réduire ses propres émissions.

Responsabilités et directives

Le Conseil fédéral définit les exigences et les objectifs qualitatifs et quantitatifs visés. Il a tracé la voie à suivre pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris sur le climat dans la stratégie climatique à long terme de la Suisse. Les unités administratives sont chargées d'appliquer les exigences du train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale dans leurs domaines de compétences respectifs et d'apporter ainsi leur contribution à la concrétisation des objectifs. Dans le cadre de l'initiative Exemplarité Énergie et Climat, l'administration fédérale a signé une déclaration d'intention par laquelle elle s'engage à apporter sa contribution à la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat.

Activités déployées

Le Conseil fédéral a adopté le train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale le 3 juillet 2019, dans le but d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES susmentionnés grâce à des mesures opérationnelles et techniques. Jusqu'en 2020, les émissions résiduelles étaient compensées par des certificats de réduction des émissions et, depuis 2021, elles le sont au moyen d'attestations internationales.

L'administration fédérale déploie des mesures dans les domaines des immeubles, des voyages de service ou encore de la consommation des ressources. Conformément au mandat qui lui a été donné par le biais du train de mesures sur le climat, elle réalise des

assainissements énergétiques dans le cadre des travaux de maintenance et de rénovation, ou des travaux de réaffectation prévus par la stratégie de portefeuille, et elle renonce aux chauffages à combustible fossile pour les nouveaux bâtiments et lors du remplacement des installations. Tous les chauffages à mazout seront ainsi remplacés à marche forcée d'ici 2030. Le remplacement des chaudières à gaz par des installations fonctionnant avec des énergies renouvelables se fera conformément au plan de maintenance. L'électrification de la flotte est aussi un axe d'intervention : toutes les nouvelles automobiles achetées pour les besoins de l'administration fédérale devront en principe être entièrement électriques. Le DDPS a défini ses propres objectifs et mesures pour la période allant de 2021 à 2030 dans un plan d'action Énergie et climat. La mise en œuvre du train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale en fait partie. Le développement de la propre capacité de production d'énergie est un autre aspect important du train de mesures sur le climat : à l'avenir, le potentiel des surfaces de toits et de façades devra être mieux exploité pour produire de l'énergie électrique et thermique de sources renouvelables. Le projet correspondant, qui inclut un plan d'aménagement avec des valeurs cibles jusqu'en 2030, les coûts d'investissement et le bilan CO₂ comparé à celui de l'énergie hydraulique, a été soumis au Conseil fédéral, qui l'a adopté en 2020.

Lorsqu'elle adopte des mesures, l'administration fédérale veille à prendre en compte l'ensemble des coûts du cycle de vie, ce qui permet de mettre en évidence les investissements valables à moyen ou long termes dans des solutions favorables au climat, comme le remplacement anticipé des systèmes de chauffage aux énergies fossiles dans les immeubles de la Confédération.

Étant donné que les voyages en avion des employés de l'administration fédérale sont responsables d'une part importante des émissions de GES, le Conseil fédéral a adopté un plan d'action Voyages en avion, dont le but est de réduire de 30% les émissions liées aux voyages de service effectués en avion par rapport au niveau de 2019, et ce d'ici 2030. Par conséquent, le personnel devra dorénavant utiliser le train lorsque la destination peut être atteinte en moins de six heures, les vols en classe affaires ne seront autorisés que si la durée du vol est d'au moins neuf (vol direct) voire onze heures (vol avec escale), les délégations représentant la Suisse à des conférences internationales devront être les plus petites possibles, et il conviendra aussi de privilégier les téléconférences et les visioconférences en lieu et place des voyages professionnels.

Les mesures ou activités qui nécessitent un changement de comportement font l'objet d'une communication spécifique dans le cadre de RUMBA ou du SMEA DDPS afin de sensibiliser le personnel et les autres parties prenantes et de recueillir leur adhésion. Les instruments de communication et de sensibilisation les plus importants à cet égard sont, entre autres, une information régulière et rapide du personnel dans le cadre de manifestations ou sur les canaux numériques, des campagnes de sensibilisation à l'échelon des unités administratives ainsi que des rapports environnementaux exhaustifs à tous les niveaux de l'administration (unités administratives, départements, administration fédérale).

Comment l'administration fédérale mesure ses progrès

Les programmes RUMBA et SMEA DDPS, de même que l'initiative Exemplarité Énergie et Climat font l'objet de comptes rendus annuels (par ex. le rapport environnemental de l'administration fédérale¹) dans lesquels l'atteinte des objectifs ou la trajectoire pour y parvenir sont évaluées et font l'objet d'un suivi. Les résultats obtenus sont comparés et classifiés (benchmarking) afin de déterminer, sur la base de ces valeurs, les adaptations nécessaires à tous les niveaux (administration fédérale, département, unité administrative). Les mesures adoptées dans le cadre des programmes RUMBA et SMEA DDPS ainsi que de l'initiative Exemplarité Énergie et Climat sont fixées pour des périodes déterminées (phases pour l'initiative Exemplarité Énergie et Climat, concepts détaillés par périodes pour la mise en œuvre de RUMBA) et sont adaptées à chaque fois en fonction des résultats constatés.

¹ <https://www.rumba.admin.ch/rumba/fr/home/rapports-environnementaux/rapports-environnementaux-de-l-administration-f%C3%A9d%C3%A9rale.html>

Émissions de GES²

Du fait de la reprise des voyages de service après la pandémie, les émissions de GES sont en légère hausse en 2021 en glissement annuel pour l'ensemble de l'administration fédérale (DDPS compris). La plus grande partie des émissions de GES de l'administration fédérale (hors DDPS) est imputable aux voyages d'affaires effectués en avion, à la consommation d'énergie thermique, à la consommation de papier et aux déplacements en voiture.

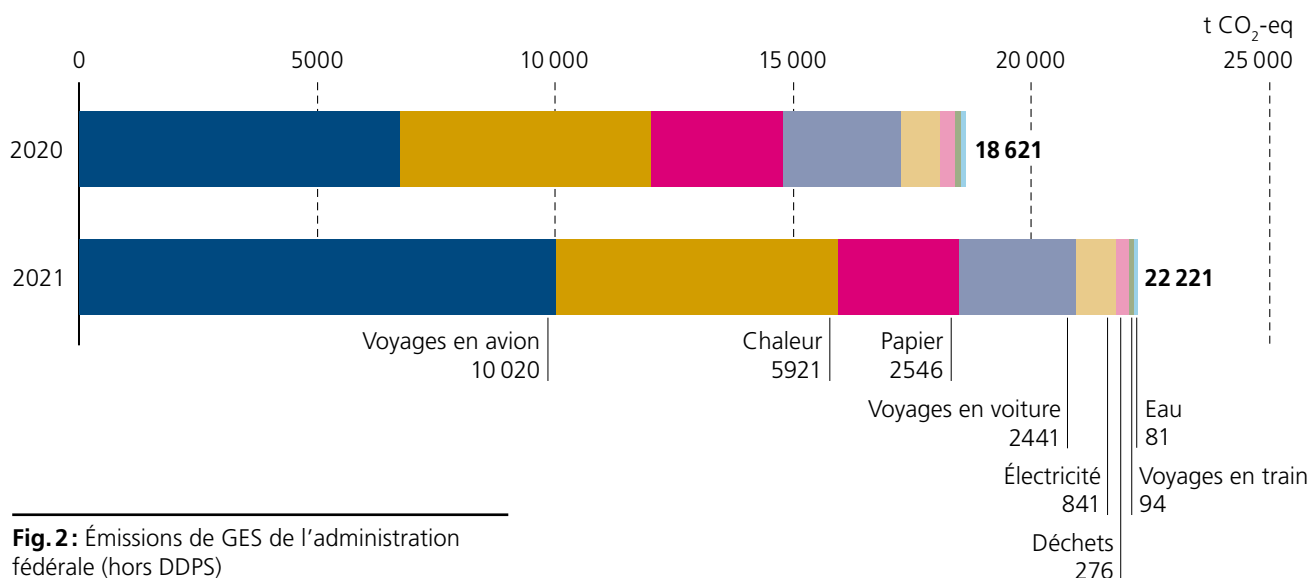


Fig. 2: Émissions de GES de l'administration fédérale (hors DDPS)

Près de la moitié des émissions de GES du DDPS enregistrées sur les deux dernières années sont imputables aux activités des Forces aériennes. La mobilité terrestre du DDPS ainsi que le trafic des militaires hors service (pour se rendre au service militaire et en revenir) représentent pratiquement un tiers des émissions de GES du département. L'exploitation des biens immobiliers du DDPS (production de chaleur et consommation électrique) est responsable d'un quart environ des émissions de GES du département. Les voyages de service en avion et en train comptent pour à peu près 0,5% des émissions de GES du DDPS. Les émissions globales du DDPS ont atteint 189 951 t CO₂-eq en 2020 et 196 127 t CO₂-eq en 2021 (→ [Indicateurs](#)).

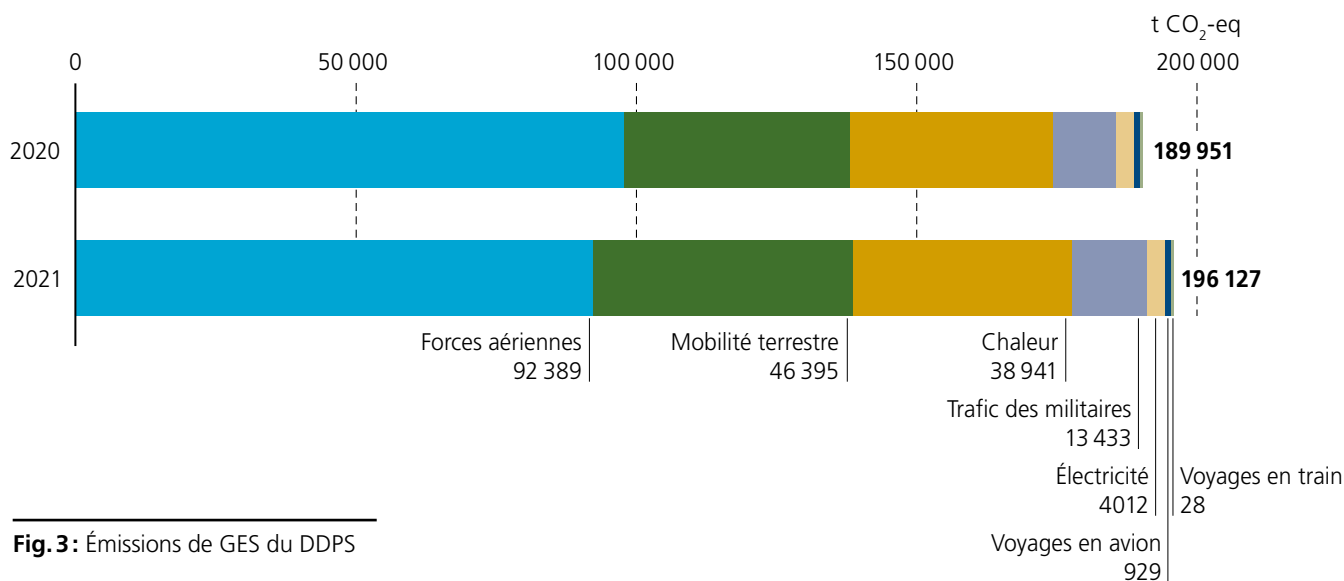


Fig. 3: Émissions de GES du DDPS

² Sources: RUMBA – Rapport environnemental 2022. Remarque: le réseau extérieur de la Suisse et une grande partie de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) ne compilent actuellement aucune donnée environnementale pour RUMBA
Train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale – [Rapport 2022 sur la mise en oeuvre au sein du DDPS](#)

Réduction des émissions de GES

Les émissions de CO₂ de l'administration fédérale (hors DDPS) ont baissé de 53 % entre 2006 et l'exercice sous revue, passant de 47 492 t CO₂-eq en 2006 à 22 221 t CO₂-eq en 2021. Diverses adaptations méthodologiques intervenues en 2017 et 2020 se traduisent par des différences par rapport aux périodes RUMBA précédentes, raison pour laquelle les chiffres ne sont pas entièrement comparables d'une période à l'autre. Les émissions de CO₂ du DDPS ont reculé de 34 % (passant de 299 227 à 196 127 t CO₂-eq).

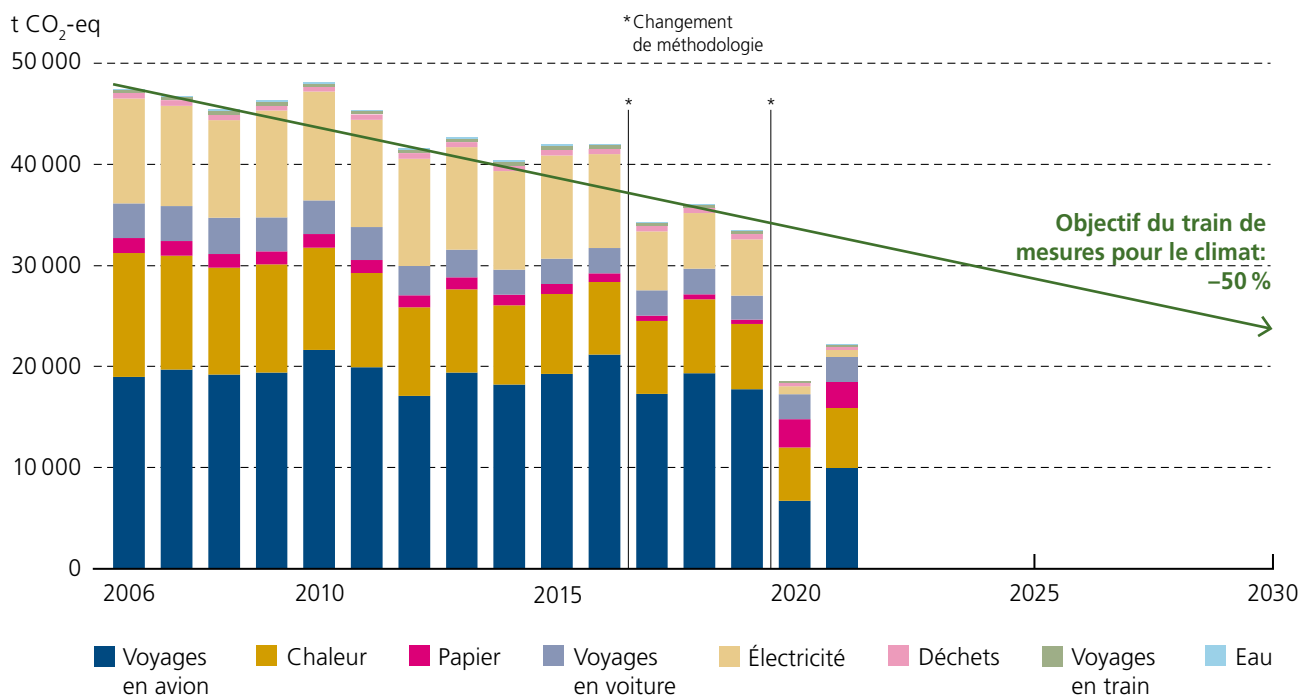


Fig. 4: Évolution des émissions de GES de l'administration fédérale (hors DDPS), y compris trajectoire cible

Charge écologique de l'administration fédérale

Dans le calcul en UCE³, la consommation de papier est la principale source de la charge écologique. Le DDPS mesure sa charge écologique uniquement sur la base de sa consommation énergétique et de ses émissions de GES, et non pas en UCE. La charge écologique globale de l'administration fédérale (hors DDPS) a augmenté durant l'exercice sous revue par rapport à 2020 (passant de 23,7 milliards d'UCE en 2020 à 25,1 milliards d'UCE en 2021 → Indicateurs). Seule la charge due aux domaines « Chaleur » et « Voyages en avion » a augmenté, ce qui s'explique par la normalisation de la marche des affaires durant la deuxième année de la pandémie de COVID-19.

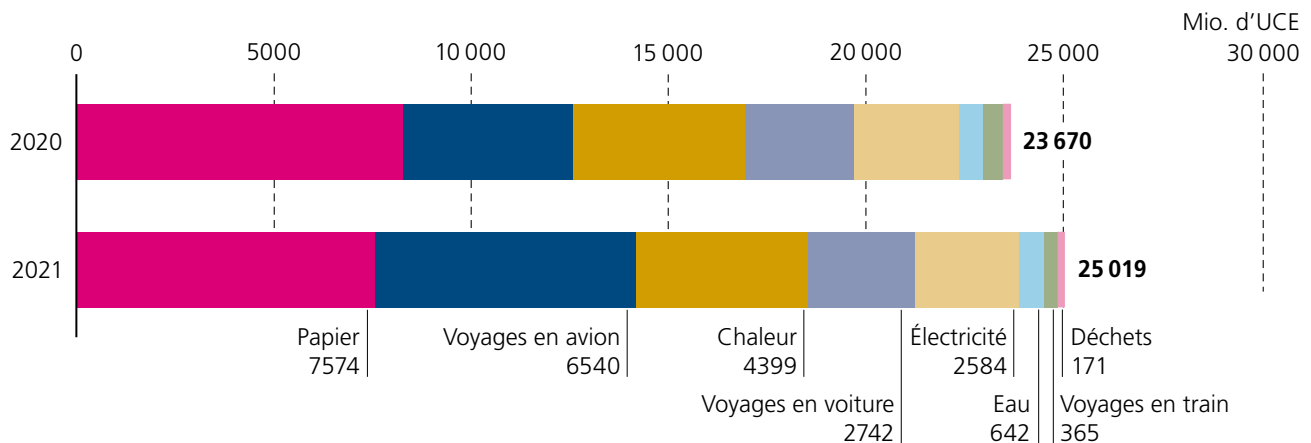


Fig. 5: Charge écologique de l'administration fédérale (hors DDPS) en unités de charge écologique (UCE)

Consommation d'énergie au sein de l'organisation

En 2021, la consommation d'énergie est à nouveau en légère augmentation au sein de l'administration fédérale. Pour l'administration fédérale (hors DDPS), la plus grande partie de la consommation d'énergie est imputable à l'électricité et à l'énergie thermique (chaleur à distance et gaz naturel). La consommation énergétique du DDPS est environ dix fois supérieure à celle du reste de l'administration fédérale. Comme pour les émissions de CO₂, cette différence est due principalement aux activités de l'armée (→ Indicateurs).

Eu égard à l'ambition formulée et aux objectifs de réduction des émissions de GES jusqu'en 2030, l'administration fédérale (hors DDPS) est en bonne voie. La mise en œuvre du train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale est aussi en cours au sein du DDPS. La crise du COVID-19 et ses conséquences, comme la suppression des voyages professionnels (notamment ceux effectués en avion), ont toutefois joué un rôle majeur. Dans les années à venir, il faut s'attendre à des émissions de GES à nouveau en augmentation par rapport aux années marquées par la pandémie de COVID-19.

³ Contrairement aux émissions de GES, les unités de charge écologique (UCE) tiennent aussi compte d'éléments comme l'épuisement des ressources (changement d'affectation des terres, consommation de minéraux et de métaux, extraction de gravier, utilisation des réserves d'eau douce, etc.). C'est la raison pour laquelle, dans le bilan global, la part du papier est par exemple moins importante dans l'optique des émissions de GES que des UCE.

3.2 Biodiversité

La protection de l'environnement et la conservation durable des ressources naturelles sont des valeurs qui figurent déjà dans la Constitution fédérale (Cst.; RS 101). L'administration fédérale accorde donc une grande importance à la conservation et à la promotion de la biodiversité dans le cadre de toutes ses activités.

Pourquoi l'administration fédérale s'investit en faveur de cette thématique

La biodiversité rend des services écosystémiques qui constituent la base existentielle de la population et de l'économie d'un pays. D'une manière générale, les modes de production et de consommation de notre économie et de notre société conduisent régulièrement la Suisse à franchir les limites de capacités de la nature. Dans ces circonstances, les écosystèmes, l'économie et la société suisses risquent d'être particulièrement touchés par des effets négatifs tels que le recul de la diversité biologique (perte de biodiversité) ou le changement climatique. En Suisse, les espaces réservés à la biodiversité présentent des déficits quant à leur superficie, à leur qualité, à leur connectivité et à leur répartition territoriale. De ce fait, près de la moitié des types de milieux naturels sont déjà menacés de disparition et, avec eux, ce sont près d'un tiers des espèces d'animaux, de végétaux et de champignons connus qui sont menacées d'extinction en Suisse. Le Conseil fédéral a donc adopté la Stratégie Biodiversité Suisse (SBS) en 2012 et le plan d'action qui la complète, en 2017. Ces deux instruments ont pour but de conserver et de promouvoir la biodiversité à long terme.

Les 193 États signataires de la Convention sur la diversité biologique, adoptée à Rio de Janeiro en 1992, se sont engagés à protéger la biodiversité dans leur propre pays, à soutenir des mesures appropriées pour protéger et exploiter la diversité biologique dans les pays en développement et à régler équitablement l'accès aux ressources génétiques et l'exploitation de ces dernières. La Suisse a ratifié cette convention en 1994.

La Confédération a un rôle de modèle à jouer en matière de conservation et de promotion de la biodiversité sur ses propres sites. Par exemple, la diversité des espèces est explicitement favorisée sur de nombreuses surfaces exploitées par l'OFCL. Conformément à son programme Nature – Paysage – Armée (NPA), le DDPS protège et favorise la diversité des espèces et de leurs habitats sur les sites de l'armée. Dans le domaine des infrastructures, la Confédération s'engage, lorsqu'elle le peut, afin de mieux mettre en valeur le potentiel d'exploitation des dépendances vertes routières et ferroviaires en tant que milieux naturels.

Contribution aux ODD



Avec la Stratégie Biodiversité Suisse et le plan d'action SBS, qui met en œuvre les mesures définies, l'administration fédérale contribue à la réalisation de la cible 6.6 (protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau) et de l'objectif 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) des ODD.

Comment l'administration fédérale aborde cette thématique

Ambition et objectifs

La Confédération veille à appliquer le plan d'action de la Stratégie Biodiversité Suisse (SBS) et la Conception Paysage suisse (CPS) sur ses propres sites. Elle accroît la qualité et la superficie des habitats précieux et favorise leur mise en réseau. Elle protège en particulier les populations d'espèces prioritaires au niveau national. Dans le cadre de ses activités, elle réduit progressivement sa charge écologique. La Confédération apporte sa contribution aux objectifs de la Convention internationale sur la diversité biologique.

L'objectif poursuivi par le Conseil fédéral avec la Stratégie Biodiversité Suisse (SBS) et son plan d'action (PA SBS) est la conservation et la promotion à long terme d'une biodiversité riche et résiliente, c'est-à-dire capable de réagir aux changements (par ex. le changement climatique). La SBS demande en outre que la biodiversité et les services écosystémiques qu'elle rend à l'économie et à la société soient conservés durablement. La SBS et son plan d'action sont des instruments pertinents, mais ce ne sont pas les seuls outils de la Confédération en faveur de la biodiversité. Il convient aussi de mentionner la Conception Paysage suisse (CPS), le programme NPA du DDPS, la stratégie touristique de la Confédération, les conventions sur les prestations conclues avec les entreprises de chemin de fer, la stratégie climatique 2050 ou encore la politique forestière 2020. Tous ces instruments contribuent à ce que la biodiversité puisse prospérer dans des habitats précieux, proches de leur état naturel. Les surfaces visées permettent aux espèces de migrer, de coloniser ou recoloniser des territoires et d'avoir des échanges entre individus ou avec l'environnement inanimé.

Responsabilités et directives

Au niveau national, la Constitution fédérale oblige la Confédération et les cantons à s'engager pour la conservation durable des ressources naturelles en protégeant l'être humain et son environnement naturel contre les atteintes nuisibles ou incommodes (art. 2 et art. 74 Cst.). Les directives, les instructions et les processus sont réglés au niveau des départements, voire des unités administratives. Depuis 2001, armasuisse Immobilier suit par exemple un certain nombre de bioindicateurs dans le cadre du programme NPA, afin de mesurer la diversité des espèces et de leurs milieux sur ses propres sites, ce qui contribue à la promotion de la biodiversité. L'Office fédéral des routes (OFROU) a fixé des règles concernant l'aménagement et l'entretien courant des dépendances vertes routières dans la directive Espaces verts des routes nationales. Enfin, la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) a défini des objectifs en matière de conservation et de promotion de la diversité des espèces dans la fiche d'information Biodiversité.

Activités déployées

Sur mandat du Secrétariat général du DDPS, le centre de compétences Nature d'armasuisse Immobilier établit un dossier NPA pour chaque site du DDPS à protéger, en se fondant sur les directives techniques du NPA. Une pesée des intérêts se fait avec des représentants des propriétaires, des utilisateurs (le DDPS, mais également des tiers), des exploitants et des services spécialisés des cantons et de la Confédération. Afin de tenir compte des particularités locales, chaque site est évalué séparément. Selon les besoins, les dossiers NPA sont réactualisés (par ex. lors de changements majeurs), puis ils sont approuvés par le domaine Territoire et environnement du Secrétariat général du DDPS.

Par sa décision du 25 avril 2012 relative à la SBS, le Conseil fédéral a chargé le DETEC d'élaborer un plan d'action qui concrétise les objectifs de la SBS. Le plan d'action SBS (PA SBS) est entré en vigueur en 2017. Il exige avant tout des mesures de promotion des espèces et des milieux naturels. Ces mesures sont mises en œuvre par la Confédération (par exemple dans le cadre de projets pilotes comme la mise en valeur de l'infrastructure écologique dans les parcs d'importance nationale [A1.2], l'atténuation des changements climatiques par une utilisation durable qui favorise les marais suisses [A2.1] ou l'affectation de sites de la Confédération à la constitution de l'infrastructure écologique [A6.1]). La Confédération et les cantons s'engagent conjointement en faveur de la conservation

des milieux naturels, par exemple au moyen de mesures urgentes dans les domaines de la protection de la nature et de la biodiversité en forêt qui sont définies et financées par le biais des conventions-programmes dans le domaine de l'environnement. Le projet pilote de développement de la biodiversité et de la qualité paysagère dans les agglomérations (A2.2) concerne les trois niveaux institutionnels (Confédération, cantons et communes), mais la Confédération met en œuvre de nombreuses mesures et projets pilotes avec le concours de tiers (par ex. la mesure 4.2.3 Adapter la production agricole aux conditions naturelles locales).

L'OFROU et l'Office fédéral des transports (OFT) s'engagent auprès des exploitants afin de renforcer la fonction d'habitat des dépendances vertes routières et ferroviaires, par exemple en favorisant les passages à faunes (aériens ou souterrains) afin d'atténuer l'effet de cloisonnement des sites de valeur dû au tracé des infrastructures de transport.

Conformément à sa stratégie en matière de durabilité, l'OFCL veut promouvoir la flore et la faune indigènes. Dans la mesure du possible, il privilégie les espèces végétales indigènes et adaptées à chaque site pour les surfaces environnantes, les toitures et les façades de grande valeur écologique. Dans ses projets, il cherche à mettre en réseau les habitats à grande échelle, en veillant à supprimer les obstacles pour la petite faune. Il renonce, dans la mesure du possible, à l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse. L'Établissement horticole de la Confédération joue un rôle de modèle dans l'entretien et l'exploitation des espaces verts appartenant à la Confédération et, lorsqu'il s'agit de réaménager ou de revaloriser ces surfaces, il le fait en conformité avec le PA SBS et la CPS. De plus, l'Établissement horticole établit chaque année un plan Biodiversité pour environ cinq objets existants de la région de Berne et il met en œuvre les mesures définies. La Haute école des sciences appliquées de Zurich (Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften, ZHAW) a suivi dix espaces verts modèles, avant de consigner ses résultats dans la publication intitulée Stimulation de la biodiversité florale dans les espaces verts de la Confédération.

L'administration fédérale, représentée par l'OFEV, l'OFCL, armasuisse et l'OFROU, a signé une déclaration d'intention avec Agroscope, le domaine des EPF et la KBOB par laquelle elle s'engage à exploiter les espaces verts de manière durable, en renonçant notamment à l'utilisation de tourbe. Ce faisant, ces acteurs ont planté des jalons clairs en matière de durabilité des acquisitions dans le domaine des espaces verts et concrétisé le plan d'abandon de la tourbe adopté par le Conseil fédéral.

Implication des parties prenantes

Un vaste processus participatif a été mis en place par l'OFEV pour élaborer le PA SBS. Au total, 250 associations et organisations ont été invitées à y participer. Jusqu'au milieu de 2013, quelque 650 spécialistes ont pris part à 21 ateliers, et 320 mesures ont été élaborées et proposées. Un premier train de 71 mesures a été défini jusqu'à fin 2014. Celles-ci ont ensuite été affinées, puis soumises au Conseil fédéral début 2015. Le 18 février 2015, ce dernier a alors confié différents mandats au DETEC en vue de l'élaboration du PA SBS. Le train de mesures susmentionné a donc été soumis aux cantons d'avril à juin 2015 dans le cadre d'une consultation préalable. Dans leur grande majorité, ceux-ci se sont déclarés favorables aux mesures les concernant, tout en émettant certains doutes quant à leur capacité de financer la réalisation des mesures, compte tenu de l'état des finances cantonales. Ils ont donc exigé un engagement financier plus marqué de la Confédération dans le cadre des conventions-programmes conclues dans le domaine de l'environnement.

Comment l'administration fédérale mesure ses progrès

Toutes les mesures et les projets pilotes réalisés dans le cadre du PA SBS sont soigneusement évalués. Il ne s'agit pas seulement d'analyser les effets écologiques et économiques sur la conservation et la promotion de la biodiversité, mais aussi de mesurer les effets sur les différentes parties prenantes et sur la société. Le DETEC remettra un rapport sur ce sujet au Conseil fédéral. Sur la base de cette analyse des effets, le Conseil fédéral se prononcera sur les mesures et les projets pilotes de la deuxième phase de mise en œuvre du PA SBS et il proposera un financement. Une évaluation globale de la SBS et des mesures qui ont déjà été réalisées est prévue en 2026.

Afin d'analyser les effets des mesures et des projets pilotes du PA SBS, des modèles d'impact à cinq niveaux (conception, réalisation, extrants, effets, impact) ont été développés et les objectifs correspondants ont été définis. L'atteinte des résultats par un projet se mesure à l'aide de l'indicateur prévu pour le projet en question. L'efficacité des mesures prises sur les propres sites de l'administration fédérale est également évaluée et documentée dans le cadre des rapports sur la durabilité du DDPS et de quelques unités administratives, notamment armasuisse Immobilier, l'OFROU et l'OFCL.

Programme NPA: milieux naturels dignes de protection

En 2021, quelque 8610 hectares de milieux naturels dignes de protection ont bénéficié du programme NPA, soit environ 400 hectares de plus qu'en 2020 (8190 ha). Le nombre des sites du DDPS couverts par ce programme est passé de 155 en 2020 à 168 durant l'exercice sous revue. La surface des sites d'exploitation situés à proximité ou à l'intérieur de zones protégées ou riches en biodiversité a aussi augmenté (passant de 537 ha à 595 ha). Ces chiffres se réfèrent à 185 sites appartenant au DDPS.

Oiseaux nicheurs

Le nombre moyen d'espèces d'oiseaux nicheurs répertoriées sur les sites du DDPS en 2021 (8,9) était légèrement supérieur à la moyenne suisse (8,3). Ce chiffre n'a pratiquement pas changé par rapport à 2020. Le nombre des espèces sur liste rouge observées sur les sites du DDPS est passé de 5,8 à 6,1 (de 4,6 à 4,7 au niveau national).

Plantes vasculaires

En 2021, le nombre moyen de plantes vasculaires incluses dans la liste des espèces cibles et caractéristiques des objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA) qui ont été répertoriées sur les sites du DDPS a augmenté par rapport à 2020, passant de 13,9 à 14,7, alors qu'il était en légère diminution au niveau suisse (de 10,8 à 10,7). Les espèces sur listes rouges observées sur les sites du DDPS sont aussi en recul, de 0,5 à 0,4, et ont stagné au niveau suisse à 0,1.

Ces données et exemples concrets montre que, en mettant en œuvre la SBS et le PA SBS, la CPS, le programme NPA et, de façon plus générale, les mandats légaux concernant le domaine de l'environnement, les offices compétents sont parvenus à améliorer la qualité et la surface des milieux naturels précieux et à promouvoir leur mise en réseau, dans la droite ligne de l'ambition formulée pour l'enjeu Biodiversité.

3.3 Gestion immobilière et développement territorial

Les services de la construction et des immeubles (SCI) de la Confédération et l'OFROU mettent à la disposition de l'administration fédérale des immeubles et des infrastructures réalisés et entretenus de manière durable afin de lui permettre d'accomplir les tâches incombant à la Confédération. Ils contribuent également à un développement territorial économe en ressources, y compris dans la gestion des immeubles de la Confédération, en veillant à générer une forte plus-value pour l'économie.

Pourquoi l'administration fédérale s'investit en faveur de cette thématique

Les projets immobiliers et d'infrastructures de la Confédération ont un impact durable sur le développement territorial en Suisse. Dans le cadre de ses plans sectoriels, la Confédération montre comment elle prévoit d'accomplir ses tâches dans un domaine sectoriel ou thématique et précise notamment les objectifs qu'elle poursuit et les conditions ou exigences qu'elle entend respecter. Le plan sectoriel militaire (PSM) sert par exemple à garantir le maintien, dans les plans d'aménagement, des sites définis dans le concept de stationnement de l'armée. Il coordonne les interactions entre infrastructure militaire et planifications de la Confédération et des cantons, et veille à ce que la construction, la gestion et l'utilisation de cette infrastructure tiennent compte dans la mesure du possible de l'environnement civil. Le portefeuille immobilier du DDPS comprend environ 7000 bâtiments et installations et celui de l'OFCL, quelque 3000 objets. La superficie des terrains appartenant au DDPS avoisine les 240 km². L'administration fédérale souhaite apporter une contribution au développement durable de la Suisse dans le cadre de la planification, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien des immeubles et infrastructures.

En appliquant les normes sur la gestion durable des immeubles, l'administration fédérale fournit une contribution importante à la réalisation des objectifs généraux en matière d'énergie, de climat et de durabilité. La construction et l'exploitation des immeubles et infrastructures sont gourmandes en ressources. La fabrication des matériaux de construction peut libérer des substances nocives telles que du CO₂, des poussières fines et des produits chimiques, qui polluent l'environnement. Les activités de construction conduisent en outre à l'imperméabilisation des sols et peuvent engendrer des émissions sonores et des sites pollués.

Contribution aux ODD



À travers ses activités dans le domaine de la gestion immobilière, l'administration fédérale fournit une contribution essentielle à la mise en place d'une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente (cible 9.1 des ODD). Grâce à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles, elle contribue à la réalisation de la cible 12.2 des ODD.

Comment l'administration fédérale aborde cette thématique

Ambition et objectifs

Les immeubles et infrastructures de la Confédération sont planifiés, construits et exploités de façon à correspondre aux normes de durabilité reconnues, mais aussi à préserver les ressources naturelles et à les conserver pour les générations futures.

Les SCI de la Confédération mettent à la disposition de l'administration fédérale des immeubles construits de manière durable (bâtiments administratifs, installations militaires, douanières et sportives, bâtiments pour la recherche, bâtiments historiques). Ils appliquent les normes de durabilité en matière de planification, de construction, d'aménagement, de gestion, d'exploitation et de déconstruction. Selon l'ordonnance concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC), il convient en outre de tenir compte de manière équilibrée, dans toutes les phases de la gestion de l'immobilier, des trois dimensions du développement durable que sont la société, l'économie et l'environnement.

Responsabilités et directives

La gestion immobilière durable de la Confédération est définie dans l'OILC et les directives du DFF concernant la gestion immobilière durable. La KBOB a édicté des recommandations complémentaires comprenant des exigences de qualité pour les maîtres d'ouvrage publics. Ces recommandations ont un caractère contraignant pour les SCI. Le Standard Construction durable Suisse (SNBS) est recommandé par la KBOB, et les SCI en tiennent compte en priorité dans le cadre des études et de la planification. À titre complémentaire, ils appliquent également les normes Minergie en fonction des projets. Enfin, l'OFCL a défini ses priorités et axes stratégiques dans sa propre stratégie en matière de durabilité.

Activités déployées

Le plan d'action 2021–2023 relatif à la SDD 2030 prévoit la mesure suivante afin de développer la gestion immobilière publique durable au sein de l'administration fédérale: la Confédération adopte une gestion immobilière durable exemplaire et élabore des bases et des instruments en la matière. Elle collabore avec les services de la construction et des immeubles des cantons et des communes et avec le secteur du bâtiment. Sur la base de la stratégie de l'administration en matière d'acquisitions, elle vise une compréhension commune par les pouvoirs publics aux trois niveaux institutionnels de ce qu'est la gestion immobilière durable et une harmonisation de la mise en œuvre. Cette mesure comporte également l'élaboration et la mise à jour de plusieurs recommandations de la KBOB concernant la construction durable. L'administration fédérale veille en outre, dans le cadre de la logistique et de la gestion immobilière, à ce que ses unités d'organisation soient établies dans des objets de la Confédération de dimensions appropriées.

En construisant des bâtiments certifiés selon les normes SNBS et Minergie (P, A, Eco), l'administration fédérale joue son rôle de modèle dans le secteur immobilier et incite éventuellement d'autres maîtres d'ouvrage à réaliser des projets durables analogues.

D'autres mesures visant à éviter ou à atténuer les effets négatifs ou potentiellement négatifs sont mises en œuvre, comme le monitoring de la durabilité des achats dans la construction, l'assainissement des constructions et infrastructures, des contrôles et inspections systématiques, ainsi que des formations sur différents thèmes.

Comment l'administration fédérale mesure ses progrès

Le rapport de gestion du Conseil des EPF donne des informations sur les visées, les mesures et la mise en œuvre de l'objectif stratégique « Gestion immobilière et développement durable » du domaine des EPF.

Au sein de l'OFROU, les indicateurs sont collectés et analysés séparément pour chaque projet de construction ou d'aménagement. La méthode d'évaluation utilisée par l'office depuis 2003 comprend 38 indicateurs et elle est appliquée à tous les grands projets de construction et d'aménagement de routes nationales et principales. Les conclusions tirées des analyses et des rapports sont reprises dans le développement de diverses stratégies.

Le rapport de l'OFCL concernant la durabilité informe annuellement les parties prenantes de cet office sur son engagement, ses résultats et ses progrès en matière de développement durable.

Le rapport de durabilité d'Armasuisse Immobilier dresse un bilan de la construction durable des infrastructures militaires et de la rentabilité de leur exploitation tout au long de leur cycle de vie.

L'ambition formulée étant d'appliquer des normes de durabilité reconnues et de préserver les ressources naturelles afin de les conserver durablement, lors de la planification, de la construction et de l'exploitation des immeubles et infrastructures, l'OFCL ainsi que le DDPS, le domaine des EPF et l'OFROU appliquent des normes de durabilité reconnues comme les normes SNBS et Minergie® pour les nouvelles constructions et les rénovations totales.

Portefeuille immobilier

	2021
Nombre total de bâtiments	10 400
Nombre de bâtiments et installations appartenant au DDPS	7 000
Nombre d'objets dans le portefeuille immobilier de l'OFCL	3 000
Nombre de bâtiments en mains des institutions du domaine des EPF (propriété de la Confédération)	400

Nombre cumulé des surfaces assainies sur les sites militaires

Les surfaces assainies sur les sites militaires pollués ont constamment augmenté au cours des dernières années. Le nombre cumulé des surfaces assainies sur les sites militaires s'élevait à 72 667 m² en 2020 et à 98 825 m² en 2021.

Surfaces des bâtiments de l'OFCL et du DDPS selon les normes Minergie (m²)

	2020	2021
Surface totale des bâtiments du portefeuille immobilier de l'OFCL selon les normes Minergie	305 262	330 835
Surface des bâtiments répondant à la norme Minergie	109 954	109 954
Surface des bâtiments répondant à la norme Minergie-Eco	32 741	32 741
Surface des bâtiments répondant à la norme Minergie-A	2 937	2 937
Surface des bâtiments répondant à la norme Minergie-A-Eco	1 066	1 066
Surface des bâtiments répondant à la norme Minergie-P	14 892	14 892
Surface des bâtiments répondant à la norme Minergie-P-Eco	143 672	169 245
Surface totale des bâtiments appartenant au DDPS selon les normes Minergie	77 795	87 290
Surface des bâtiments répondant à la norme Minergie	69 415	78 910
Surface des bâtiments répondant à la norme Minergie-A-Eco	1 760	1 760
Surface des bâtiments répondant à la norme Minergie-P-Eco	6 620	6 620

4 Personnel

L'administration fédérale se profile comme un employeur progressiste et mise à cet effet sur un environnement professionnel attrayant et moderne, où la diversité et l'égalité des chances sont réelles et soutenues, et où ses quelque 39 500 employés peuvent s'exprimer et s'épanouir.

4.1 Diversité et égalité des chances

La Confédération favorise l'égalité des chances, indépendamment du genre, de l'identité de genre, de la langue, d'un handicap, de l'âge ou de l'origine. Cette culture, qui répond au principe de gestion de la diversité, est vécue à tous les niveaux et dans toutes les unités administratives.

Pourquoi l'administration fédérale s'investit en faveur de cette thématique

La bonne réputation de l'administration fédérale repose entre autres sur sa capacité à s'approprier les innovations et les nouvelles réalités, comme la transformation numérique et la mondialisation, et à adapter ses services en conséquence. Dans ce contexte, la diversité du personnel joue un rôle clé. Le recrutement de personnes ayant des compétences, des trajectoires et des perspectives variées permet de fournir un service public de grande qualité. De plus, la diversité des équipes influence positivement la satisfaction, la motivation et l'engagement du personnel, ce qui permet aussi à l'administration fédérale de se positionner comme un bon employeur au sein de la société suisse et de renforcer le lien entre les employés et leur employeur.

Contribution aux ODD



L'administration fédérale favorise la conciliation entre le travail et la vie privée en offrant des conditions de travail optimales. Elle garantit l'égalité salariale entre les sexes (cible 8.5 des ODD) et ne tolère aucune forme de harcèlement sexuel. En s'investissant pour une gestion de la diversité, l'administration fédérale fournit une contribution importante à la réalisation de l'égalité des sexes (cible 5.1 des ODD) et à la prévention des discriminations (cible 10.3 des ODD).

Comment l'administration fédérale aborde cette thématique

Ambition et objectifs

La Confédération encourage une culture de l'ouverture et de la transparence, de l'acceptation d'autrui et du respect mutuel. Elle favorise l'égalité des chances, s'engage contre les discriminations et encourage la diversité du personnel sous tous ses aspects.

L'administration fédérale favorise l'égalité des chances en matière de genre, d'orientation sexuelle ou d'identité de genre, ainsi que de langue, de handicap, d'âge ou d'origine. En l'espèce, elle n'applique pas une politique sectorielle mais une approche de gestion intégrée de la diversité. L'administration fédérale aspire à une représentation équilibrée des genres, en particulier chez les cadres.

Le Conseil fédéral a défini des valeurs cibles stratégiques applicables à la gestion du personnel de l'administration fédérale pour la période 2020–2023. Ces objectifs se fondent sur des valeurs empiriques et indiquent le niveau visé en pourcentage.

Valeurs cibles stratégiques applicables à la gestion du personnel (y c. pour la période 2016–2019)

Proportion des postes de formation et d'insertion professionnelle dans l'effectif total (%)	2016–2019	2020–2023
Apprentis	4,0–5,0	4,0–5,0
Stagiaires des hautes écoles	1,2–1,8	2,0–2,5
Personnes handicapées	1,0–2,0	1,5–2,5

Catégories de personnes en fonction de leur représentation au sein de la population suisse (%)	2016–2019	2020–2023
Répartition selon le sexe dans l'ensemble de l'administration fédérale		
Femmes	44,0–48,0	46,0–50,0
Hommes	52,0–56,0	50,0–54,0
Répartition selon le sexe dans le domaine de la défense		
Femmes	12,5–13,5	16,0–18,0
Hommes	86,5–87,5	82,0–84,0
Répartition selon le sexe au sein du corps des gardes-frontière		
Femmes	12,5–13,5	16,0–18,0
Hommes	86,5–87,5	82,0–84,0
Femmes dans les classes de salaire supérieures		
Classes 24 à 29	33,0–40,0	36,0–43,0
Classes 30 à 38	20,0–25,0	27,0–32,0
Représentation des communautés linguistiques en vertu de l'ordonnance sur les langues (valable jusqu'à nouvel ordre)		
Allemand	68,5–70,5	
Français	21,5–23,5	
Italien	6,5–8,5	
Romanche	0,5–1,0	

Responsabilités et directives

L'Office fédéral du personnel (OFPER) coordonne la gestion de la diversité à l'échelle de l'administration fédérale et incarne cette idée au sein de la Conférence des ressources humaines de la Confédération (art. 20 de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération). Les secrétariats généraux des départements sont responsables de la mise en place de la gestion de la diversité au sein des unités administratives subordonnées. Ils font ainsi le lien entre la stratégie de gestion de la diversité menée sous la direction de l'OFPER et sa mise en œuvre opérationnelle par les cadres et les responsables du personnel. Le délégué à la diversité de chaque département est responsable de fournir conseils et informations à ce sujet, mais aussi de planifier et d'élaborer un train de mesures pour réaliser les objectifs stratégiques, et d'assurer le suivi de ces mesures. Il soutient aussi les services du personnel pour répondre à des problématiques spécifiques. Quant aux services du personnel, ils sensibilisent et soutiennent les cadres pour ce qui touche au recrutement non discriminatoire, à l'intégration ainsi qu'à l'évaluation et au développement du personnel. La direction des unités administratives personnifie cette culture et la met en avant. Elle libère les moyens financiers et humains nécessaires.

Les obligations et les responsabilités de la Confédération en sa qualité d'employeur sont définies dans les bases légales à différents niveaux.

Lois:

- Constitution (Cst.); art. 8 Égalité
- Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (loi sur l'égalité, LEg)
- Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand)
- Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (loi sur les langues, LLC)
- Loi sur le personnel de la Confédération (LPers); art. 4 Politique du personnel

Ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers):

- Art. 6 Égalité des sexes
- Art. 7 Plurilinguisme
- Art. 8 Emploi et intégration des personnes handicapées
- Art. 9 Protection de la personnalité
- Art. 75 Soutien d'équipements collectifs en faveur du personnel

Activités déployées

Avec son approche de la gestion de la diversité, l'administration fédérale veille à ce que les exigences légales concernant la non-discrimination et l'égalité des chances soient remplies dans tous les domaines et processus. Les procédures, les rôles, les champs d'actions et les instruments à cet effet sont prévus dans la gestion intégrée de la diversité au sein de l'administration fédérale. De nombreuses directives, instructions et check-lists sur les questions de diversité et d'égalité des chances ont par ailleurs été publiées par l'administration fédérale. Les documents de base, les cadres réglementaires et les mesures sont conçus en collaboration avec les départements et font ensuite l'objet d'une procédure de consultation auprès des parties prenantes. Tous les objets sont traités selon des règles et procédures clairement définies afin de garantir un contrôle sans faille.

Le Conseil fédéral fixe au début de chaque législature des valeurs cibles spécifiques qui permettent de mesurer annuellement les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique du personnel de la Confédération (→ tableau «valeurs cibles stratégiques»). Pour la législature en cours, ces valeurs cibles se concentrent sur cinq domaines: la répartition selon les sexes, la représentation des communautés linguistiques, la proportion de personnes handicapées, la proportion d'apprentis et la proportion de stagiaires des hautes écoles.

De nombreux documents et instruments sur les thèmes de la diversité et de l'égalité des chances sont mis à disposition du personnel de l'administration fédérale sur une plateforme numérique interne. Le personnel est sensibilisé et informé rapidement de toutes les décisions et mesures. Les nouveaux employés sont rendus attentifs à différents aspects en lien avec ces thèmes dans le cadre d'un cours introductif. Il existe en outre différentes offres de formation et de perfectionnement sur ce sujet.

Pour faire face aux problématiques liées à la diversité et à l'égalité des chances, le personnel de l'administration fédérale peut s'adresser à différents interlocuteurs spécialisés, en particulier la consultation sociale, le service de médiation et la commission de conciliation pour le personnel de la Confédération. Les développements tant positifs que négatifs sont consignés dans des rapports périodiques qui sont publiés sur la plateforme interne InfoPers, laquelle est accessible à tous les employés de l'administration fédérale.

Les enquêtes auprès du personnel sont un instrument important pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place. Une enquête exhaustive est menée tous les trois ans (la dernière en 2020 et la prochaine en 2023). Les autres années, des sondages stratégiques sont réalisés auprès d'un échantillon de personnes. Ces enquêtes donnent aux employés de l'administration fédérale la possibilité de s'exprimer de manière anonyme sur leur situation professionnelle. Les conclusions qui en sont tirées servent à améliorer l'environnement professionnel du personnel, en particulier les facteurs qui concernent la thématique de la diversité et de l'égalité des chances. Les résultats montrent globalement que les mesures formulées dans la politique du personnel de l'administration fédérale – notamment au sujet des formes de travail flexibles – déploient des effets et doivent être maintenues.

La Stratégie Égalité 2030, adoptée par le Conseil fédéral le 28 avril 2021, prévoit des objectifs spécifiques et des mesures pour l'administration fédérale, celle-ci devant être exemplaire en matière d'égalité. Les objectifs fixés concernent l'égalité salariale, la représentation des sexes, la conciliation des vies professionnelle et familiale ainsi que l'information et la formation du personnel pour lutter contre la discrimination et le sexisme. Plusieurs mesures concrétisant ces objectifs sont détaillées dans le plan d'action.

Comment l'administration fédérale mesure ses progrès

Proportion de femmes employées au sein de l'administration fédérale

Le pourcentage de femmes employées au sein de l'administration fédérale est demeuré pratiquement constant en 2021 (+0,1 point de pourcentage) et s'inscrit désormais à 44,4%⁴. Les objectifs concernant la proportion de femmes et d'hommes au sein de l'administration fédérale ne sont donc pas encore tout à fait atteints, mais la tendance est la bonne. Au sein de la ChF, du DFAE, du DFI, du DFJP et du DEFR, les valeurs cibles pour la proportion de femmes au sein de l'administration fédérale ont été atteintes, voire dépassées (Rapport sur la gestion du personnel 2021, p. 9).

Une légère augmentation de la proportion de femmes est aussi observée parmi les cadres moyens de l'administration fédérale (+0,6 point de pourcentage). Cette proportion s'établit à 35,7% et ne manque que de peu la valeur cible, qui est fixée à 36%.

Avec une augmentation de 1,2 point de pourcentage, la progression de la proportion de femmes est significative parmi les cadres supérieurs. Mais là encore, la valeur enregistrée reste inférieure à la valeur cible minimale, qui est fixée à 27%. Le DFI, le DFJP et le DEFR ont cependant déjà atteint, voire dépassé, les valeurs cibles fixées pour les cadres moyens et les cadres supérieurs. La ChF et le DFAE enregistrent des résultats dans la fourchette visée pour les classes de salaire moyennes (Rapport sur la gestion du personnel 2021, p. 11). (→ Indicateurs)

⁴ Hormis les domaines de la défense et des gardes-frontière, pour lesquels des valeurs cibles spécifiques s'appliquent.

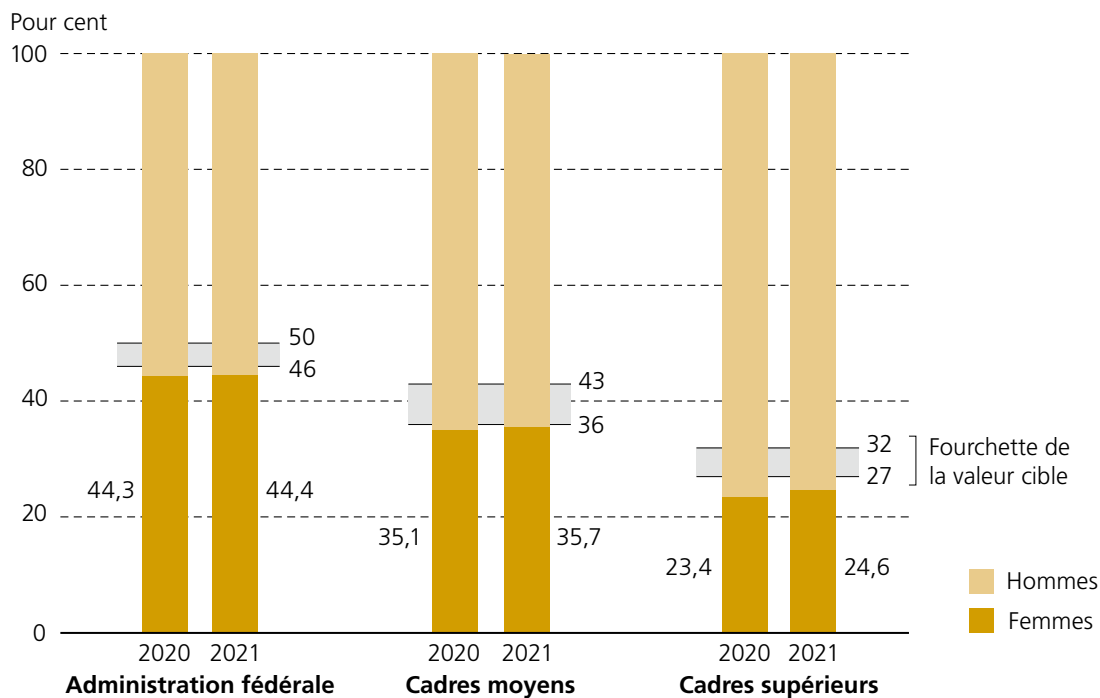


Fig. 6: Proportion de femmes employées au sein de l'administration fédérale

Pourcentage d'employés de l'administration fédérale selon la langue

S'agissant de la représentation des communautés linguistiques, la part des employés francophones a légèrement augmenté (+0,3 point de pourcentage), au détriment des germanophones (-0,3 point de pourcentage). La représentation des communautés italophone et romanche est demeurée pratiquement constante. Les proportions des quatre langues nationales atteignent les valeurs cibles (→ Indicateurs).

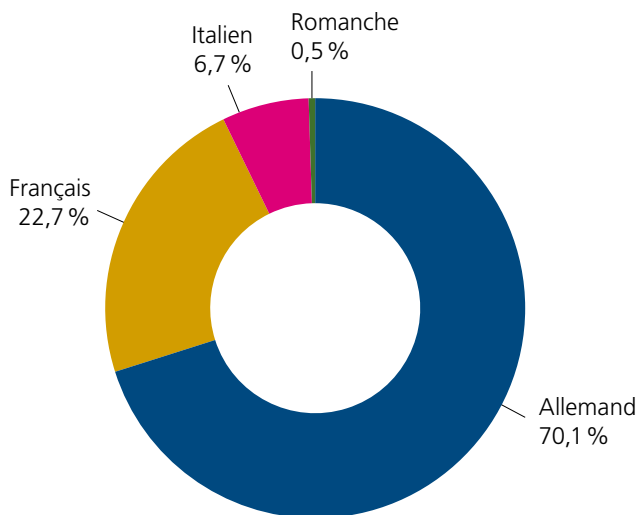


Fig. 7: Pourcentage d'employés de l'administration fédérale selon la langue

Intégration professionnelle des personnes handicapées

La part des personnes handicapées qui sont employées au sein de l'administration fédérale s'est accrue de 0,1 point de pourcentage en glissement annuel et elle est maintenant de 1,4% (→ [Indicateurs](#)). La fourchette visée (1,5–2,5%) n'est donc pas encore atteinte.

Pourcentage d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles

Si la proportion d'apprentis est en léger recul dans l'administration fédérale, celle des stagiaires des hautes écoles est en augmentation. Les valeurs cibles ont pu être atteintes dans les deux cas.

	2020	2021
Nombre d'apprentis dans l'administration fédérale (EPT)	1138	1125
Nombre de stagiaires des hautes écoles dans l'administration fédérale (EPT)	543	567
Proportion d'apprentis par rapport à l'ensemble du personnel de l'administration fédérale (%)	4,6	4,4
Proportion de stagiaires des hautes écoles par rapport à l'ensemble du personnel de l'administration fédérale (%)	2,1	2,2

Âge moyen du personnel pour l'ensemble de l'administration fédérale

	2020	2021
Total	45,4	45,7
Femmes	43,8	44,1
Hommes	46,2	46,5

4.2 Environnement professionnel

L'administration fédérale crée un environnement professionnel attrayant pour les employés actuels et futurs en misant sur des équipements modernes et des modèles de travail flexibles, en promouvant résolument l'égalité des chances et en offrant une rémunération concurrentielle.

Pourquoi l'administration fédérale s'investit en faveur de cette thématique

Des conditions modernes sont un facteur déterminant pour être prêt à affronter le monde du travail de demain. Cela vaut aussi pour l'administration fédérale. Les développements technologiques et l'évolution des attentes de la société se traduisent par une nouvelle conception du travail, ce qui engendre de nouveaux défis mais aussi des aubaines. L'administration fédérale considère les formes de travail flexibles comme un facteur décisif pour pouvoir continuer à se profiler comme un employeur attrayant. Elle veille donc à créer un environnement professionnel dans lequel les tâches assignées puissent être accomplies au mieux en exploitant les ressources disponibles, soit les ressources humaines, les locaux et les moyens techniques. Les principes correspondants sont exposés dans la stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale 2020–2023. Dans le sillage de la transformation du monde du travail, les exigences à l'égard des employés et des cadres ne cessent de s'accroître. Les charges physique et psychique s'alourdissent en raison de l'intensification du travail, de la pression du temps, des incertitudes et de conditions de travail spécifiques. Avec la transformation numérique, les champs d'activité et les profils professionnels évoluent et changent aussi au sein de l'administration fédérale.

Contribution aux ODD



L'administration fédérale encourage les formes de travail mobile, les modèles de travail (et de temps de travail) flexibles ainsi que d'autres conditions qui facilitent la conciliation entre le travail et d'autres activités, et elle offre ainsi un environnement professionnel moderne (cible 8.5 des ODD). En outre, elle met en place un cadre qui se répercute positivement sur la santé du personnel. L'administration fédérale contribue ainsi à renforcer la santé physique et psychique de ses employés (cible 3.4 des ODD) et à maintenir leur potentiel (cible 8.8 des ODD).

Comment l'administration fédérale aborde cette thématique

Ambition et objectifs

La Confédération crée un environnement professionnel où règnent la bienveillance et le respect d'autrui, et dans lequel les personnes peuvent s'exprimer et s'épanouir. Elle propose des modèles de temps de travail modernes et numériques offrant les meilleures possibilités de collaboration. La santé et la sécurité sur le lieu de travail sont garanties en tout temps.

Au-delà des thèmes classiques de la politique du personnel, la stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale 2020–2023 met aussi l'accent sur la question de la transformation numérique. Les priorités « Contribuer à la transformation numérique » et « Acquérir et développer des compétences » ont pour but de préparer le personnel à faire face aux changements induits par la transformation numérique.

Le Conseil fédéral définit au début de chaque législature des objectifs (valeurs cibles) pour la gestion du personnel au sein de l'administration fédérale. Le rapport sur la gestion du personnel de l'administration fédérale dresse annuellement un bilan de la mise en œuvre de la politique du personnel à l'intention des commissions de surveillance du Parlement.

Responsabilités et directives

L'OFPER est responsable de la politique du personnel de l'administration fédérale. Les documents de base, les cadres réglementaires et les mesures qui concernent l'environnement professionnel sont tous conçus en étroite collaboration avec les départements. L'avis des différentes parties prenantes est aussi sollicité. Afin de garantir un contrôle sans faille, tous les objets sont traités selon des règles et procédures standardisées.

Le cadre légal est fixé au niveau de l'administration fédérale, mais la politique du personnel est mise en œuvre par les départements et les unités administratives, et plus précisément par leurs cadres dirigeants, à l'aide de mesures spécifiques qu'ils définissent en fonction de leur propre culture et des tâches qui leur sont assignées. Les supérieurs directs décident avec leurs collaborateurs des formes de travail qui sont appropriées. Dans le cadre de leur devoir d'assistance, ils sont tenus de prendre des mesures pour éviter une charge de travail disproportionnée ainsi que des mesures de gestion de la santé au travail. À cette fin, les unités administratives désignent un délégué à la santé au travail.

Activités déployées

L'administration fédérale veut offrir un environnement professionnel moderne et attractif, tout en renforçant le potentiel et l'efficacité de l'administration. En décembre 2020, le Conseil fédéral a adopté le modèle cible concernant le développement de formes de travail flexibles à l'administration fédérale, qui fixe l'orientation à plus long terme des mesures qui permettront de faire face à la transformation du monde du travail. La validité de ce modèle sera réexaminée tous les deux ans. Le modèle cible adopte une approche globale qui permet de lier les trois dimensions que sont l'humain, la technologie et l'infrastructure.

L'administration fédérale crée un environnement professionnel où règnent la bienveillance et le respect d'autrui, et dans lequel les personnes peuvent s'exprimer et s'épanouir. Des équipements modernes et le recours à la technologie permettent d'optimiser l'accomplissement des tâches au sein de l'administration et la collaboration transversale avec les autres niveaux institutionnels de l'État. La confiance, la transparence et la bienveillance sont considérées comme des facteurs de succès et mises en pratique au quotidien. L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée est favorisé, compte tenu des besoins du service.

Les enquêtes auprès du personnel, que l'administration fédérale mène périodiquement, sont un instrument important pour évaluer les mesures mises en place afin d'optimiser l'environnement professionnel. Ces enquêtes donnent à tous les employés la possibilité de s'exprimer de manière anonyme sur leur situation professionnelle. Les conclusions tirées des enquêtes sont mises à profit pour améliorer continuellement l'environnement de travail au sein de l'administration fédérale. Elles sont également prises en considération dans différentes stratégies, par exemple sur le choix flexible du lieu de travail ou sur les différents modèles de temps de travail. Les indicateurs de la gestion du personnel sont publiés dans un rapport annuel (Rapport sur la gestion du personnel 2021).

La gestion de la santé au travail au sein de la Confédération a pour but de préserver et de promouvoir la santé, la motivation, le bien-être et, partant, la capacité de travail des collaborateurs. Il ne s'agit pas seulement de prévoir des mesures de promotion de la santé, mais également d'accompagner la réintégration des personnes suite à une maladie ou à un accident. La gestion de la santé au travail comprend notamment des mesures d'évaluation des dangers et la réalisation de campagnes de prévention. Des mesures et des processus éprouvés sont mis en place afin de maintenir la santé psychique du personnel. Il convient notamment de mentionner la gestion de cas en entreprise (case management), la solution par groupe d'entreprises pour la sécurité au travail et la protection de la santé, les offres de conseils de la Consultation sociale du personnel de l'administration fédérale (CSPers), les cours internes de la Confédération sur la promotion de la santé ainsi que les offres d'autres interlocuteurs internes. Les cadres sont encouragés à rechercher le dialogue avec les personnes concernées le plus tôt possible et sous une forme appropriée, à communiquer leur perception de la situation de façon bienveillante et claire, et à proposer de l'aide.

Les unités administratives rendent compte des résultats obtenus grâce aux mesures prises dans le domaine de la promotion de la santé dans un rapport annuel. Dans ce cadre, elles évaluent aussi la nécessité de prévoir d'autres activités. Ce rapport se fonde sur les critères définis dans le système de gestion de la santé au travail au sein de la Confédération et sur les indicateurs relevés séparément pour chaque unité administrative, notamment les absences.

Comment l'administration fédérale mesure ses progrès

Eu égard à l'ambition formulée, les indicateurs permettent de brosser un tableau positif de la situation dans le domaine de l'environnement professionnel. Le taux de rotation du personnel est resté globalement constant à l'échelle de l'administration fédérale. Le nombre des nouvelles embauches a quelque peu diminué en 2021 par rapport à 2020 et le taux de rotation brut⁵ était en léger recul (→ [Indicateurs](#)).

Nouveaux employés embauchés et taux de rotation brut/net

	2020	2021
Nouveaux employés embauchés durant l'année	2798	2524
Taux de rotation brut (%)	6,7	6,6
Taux de rotation net (%)	2,7	2,7

Résultats de l'enquête auprès du personnel

	2020	2021
Appréciation qualitative de la direction	69	70
Satisfaction au travail	73	72
Conciliation entre travail et vie privée	72	75
Santé subjective	82	81

Les valeurs présentées correspondent au degré d'adhésion des participants concernant un thème ou une question. Il s'agit de moyennes exprimées en points sur une échelle allant de 0 à 100 (sachant que : 85 points ou plus correspondent à une appréciation très positive ; 65 à 84 points, à une appréciation moyennement positive ; 50 à 64 points, à une appréciation faiblement positive ; 50 points ou moins, à une appréciation moyennement voire très négative). En 2021, l'appréciation qualitative de la direction s'est améliorée d'un point par rapport à 2020, tandis que la satisfaction au travail et la santé subjective ont perdu un point. En revanche, la conciliation entre travail et vie privée a été sensiblement mieux évaluée que l'année précédente.

Absences pour cause d'accident et de maladie (jours/an)

Les absences pour cause d'accident et de maladie sont demeurées constantes et à un bas niveau en 2020 et 2021 (2020 : accident 1,2, maladie 7,0 ; 2021 : accident 1,1, maladie 6,8) (→ [indicateurs](#)).

Modèles de temps de travail au sein de l'administration fédérale selon le sexe

La part des employés travaillant à temps partiel a encore augmenté durant l'exercice sous revue (2020 : 27,0% ; 2021 : 27,5%). En 2021, 54,7% des femmes et 13,5% des hommes employés travaillaient à temps partiel (contre 54,8% et 12,9% en 2020).

⁵ Le taux de rotation brut inclut l'ensemble des départs (changement d'employeur, licenciement, départ à la retraite, cessation de l'activité lucrative, déménagement à l'étranger, décès). Le taux net comprend uniquement les changements d'employeur volontaires.

5 Économie et société

En appliquant des critères de durabilité lors de l'acquisition de biens et de services, l'administration fédérale apporte une contribution économique en faveur du développement durable. Grâce à ses programmes de formation et de perfectionnement, elle s'engage pour la promotion de la relève. Elle renforce l'expertise scientifique en Suisse par ses initiatives et par son soutien à la recherche de l'administration fédérale.

5.1 Acquisitions

L'administration fédérale veut être exemplaire dans la gestion des deniers publics et dans ses habitudes de consommation. De ce fait, le développement durable occupe une place particulière dans les marchés publics.

Pourquoi l'administration fédérale s'investit en faveur de cette thématique

Réaliser des achats publics durables implique que les deniers publics doivent être utilisés de façon rentable, socialement et économiquement responsable, et écologique. Des achats publics durables contribuent grandement à assurer le bien-être et la protection de l'environnement. Ils ont en particulier des effets bénéfiques sur les plans économique et social, puisque la demande de biens équitables permet de créer des emplois décents, ce qui se traduit par une amélioration de la qualité de vie et, donc, par une plus grande stabilité sociale. La croissance des besoins en produits éco-efficaces soutient la force innovante de l'économie et renforce sa compétitivité. La réduction de la charge écologique se traduit par une diminution des coûts externes (par ex. coûts de santé, coûts de rénovation des façades, assainissement phonique, perte de biodiversité). Des achats durables permettent aussi de réaliser des économies grâce à la réduction des dépenses en énergie, en matières premières et pour l'élimination des déchets. De plus, les émissions de substances dangereuses pour l'environnement diminuent lors de l'extraction des ressources.

L'administration fédérale doit faire figure d'exemple dans son comportement de consommation et dans la gestion des fonds publics qui en découle. Tel est le principe défini par le Conseil fédéral dans la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, qui fixe les buts et les axes de travail pour la mise en œuvre de la révision totale du droit des marchés publics.

Contribution aux ODD



La stratégie du Conseil fédéral en matière d'acquisitions encourage des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics (cible 12.7 des ODD). La mise en œuvre de cette stratégie permettra à la Confédération de promouvoir des solutions innovantes qui préservent les ressources, de fixer des objectifs contraignants et, par ce biais, d'assumer son rôle de modèle pour les particuliers et les autres pouvoirs publics. La durabilité des marchés publics contribue en outre à améliorer sa propre efficacité dans l'utilisation des ressources (cible 8.4 des ODD) et à adapter les industries et les infrastructures afin de les rendre durables (cible 9.4 des ODD).

Comment l'administration fédérale aborde cette thématique

Ambition et objectifs

Les biens et services achetés par la Confédération sont exemplaires du point de vue écologique, social et économique, et ce tout au long de leur chaîne de valeur et de leur cycle de vie. La Confédération contrôle les autodéclarations de ses fournisseurs selon une approche fondée sur le risque.

La stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions définit différents objectifs en matière d'achats durables :

- Dans le domaine des marchés publics, les deniers publics sont utilisés de manière durable sur le plan économique, écologique et social.
- Les prestations acquises répondent à de hautes exigences économiques, écologiques et sociales tout au long de leur cycle de vie.
- Les services d'achat et les services demandeurs prennent en compte les aspects de durabilité tout au long du processus d'acquisition.
- Les services d'achat et les services demandeurs formulent en principe des spécifications techniques, des critères d'aptitude et des critères d'adjudication appropriés, axés sur la durabilité et adaptés à l'objet du marché.

Responsabilités et directives

Les compétences en matière d'achats de biens et de services et d'achats de prestations dans le domaine des constructions sont définies dans des ordonnances. Le controlling des achats de l'administration fédérale fournit des indicateurs pour l'administration fédérale centrale. Ceux-ci servent à formuler des recommandations visant à garantir la régularité et la durabilité des achats. La Conférence des achats de la Confédération (CA) est l'organe stratégique de l'administration fédérale pour l'acquisition de biens et de services.

Le groupe spécialisé Durabilité des marchés publics de la CA élabore des bases et des instruments visant à promouvoir des marchés publics durables, conformément à l'article énonçant le but de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), et les publie sur la plateforme de connaissances sur les achats publics responsables (PAP).

La CA a édicté des principes directeurs et des recommandations pour des achats publics durables en se fondant sur les principes de la norme ISO 20400 (Achats responsables). Elle a notamment posé des exigences en matière de conformité légale, de comportement éthique, de transparence, d'égalité des chances et d'innovation. La KBOB a également

édité différents instruments à l'attention de ses membres en matière de gestion immobilière durable et de construction durable. Les achats publics durables reposent sur toute une série de lois, stratégies, principes directeurs, recommandations et fiches techniques, dont notamment :

- Loi fédérale sur les marchés publics (LMP)
- Stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions
- Principes directeurs et recommandations de la CA pour des achats publics durables
- Recommandations, fiches techniques et autres instruments de la KBOB

Activités déployées

L'administration fédérale centrale publie annuellement, en automne, différents indicateurs relatifs aux marchés publics sur le site Internet de la CA. En 2021, l'administration fédérale centrale a effectué des paiements à hauteur de 7,1 milliards de francs pour des acquisitions de biens et services commerciaux, dont la plus grande partie a été coordonnée ou exécutée par les services d'achat centraux de la Confédération (armasuisse, OFROU, OFCL et Centrale des voyages de la Confédération). Un peu plus de deux tiers des quarante principaux fournisseurs sur le plan du chiffre d'affaires opèrent dans le secteur de l'armement, de la construction ou de l'informatique, soit des domaines qui relèvent de la compétence des services d'achat centraux. L'activité d'acquisition des services d'achat centraux est présentée plus en détail dans leur rapport annuel conjoint.

Selon les conditions d'adjudication prévues par la LMP, les soumissionnaires et leurs sous-traitants doivent remplir les conditions de participation, qui incluent notamment le respect des dispositions relatives à la protection des travailleurs, des conditions de travail, de l'égalité salariale et du droit de l'environnement (art. 12 et 26 LMP). Les adjudicateurs peuvent en outre définir des critères d'aptitude concernant, par exemple, les capacités professionnelles, financières, économiques, techniques et organisationnelles des soumissionnaires ainsi que leur expérience (art. 27 LMP). En qualité de pouvoir adjudicateur, la Confédération évalue les offres sur la base de critères d'adjudication : compte tenu des engagements internationaux de la Suisse, la Confédération prend notamment en considération, outre le prix et la qualité de la prestation, des critères tels que les délais, la valeur technique, la rentabilité, les coûts du cycle de vie, l'esthétique, le développement durable, la plausibilité de l'offre, la fiabilité du prix, la créativité, les conditions de livraison, l'infrastructure, le caractère innovant, la fonctionnalité, le service à la clientèle, les compétences techniques et l'efficacité de la méthode (art. 29 LMP).

Pour les marchés qui ne sont pas soumis au droit de l'OMC, elle peut aussi prendre en compte la mesure dans laquelle les soumissionnaires offrent des places de formation professionnelle initiale ou des places de travail pour les travailleurs âgés ou de réinsertion pour les chômeurs de longue durée. Dans cette optique, les achats publics soutiennent la mise en place d'une économie socialement responsable. L'administration fédérale accorde en outre une grande importance aux PME, raison pour laquelle elle n'exige des labels qu'avec parcimonie et a jusqu'ici renoncé à des évaluations de crédit (ratings) payantes.

Le secteur logistique de l'OFCL a évalué l'ensemble du mobilier de l'administration fédérale civile et développé deux axes dans le projet d'économie circulaire du mobilier de bureau : d'une part, le cycle des matières utilisées et, d'autre part, une filière de seconde vie performante.

À la fin de leur cycle de vie au sein de l'administration fédérale, les appareils informatiques sont remis à une entreprise d'utilité publique qui reconditionne les appareils encore utilisables.

Implication des parties prenantes

La CA et la KBOB participent à différents groupes de travail dans le but de bien cerner les besoins des parties prenantes (groupe spécialisé Durabilité des marchés publics de la CA, groupe de travail interdépartemental pour les achats, les immeubles et la logistique [IDA BIL], groupe spécialisé Construction durable de la KBOB, etc.). La CA et la KBOB mènent également des dialogues sectoriels dans le cadre desquels sont abordés différents sujets en rapport avec la révision totale du droit des marchés publics et des thèmes spécifiques aux différentes branches (par ex. conception des procédures d'appel d'offres, prise en compte de l'innovation, numérisation, questions sur des projets d'acquisition actuels).

En collaboration avec la Conférence des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), l'Association des communes suisses (ACS) et l'Union des villes suisses (UVS), la CA et la KBOB exploitent la plateforme PAP, grâce à laquelle les personnes et les services intéressés de tous les niveaux institutionnels peuvent s'informer sur le thème des achats publics durables. Le but de cette plateforme est de soutenir les services d'achat publics en vue d'une mise en œuvre harmonisée du droit révisé des marchés publics.

Comment l'administration fédérale mesure ses progrès

Depuis 2014 déjà, le monitoring de la durabilité des achats (MDA) permet d'assurer un suivi permanent des achats publics. Les résultats de ce monitoring font l'objet du chapitre 4.3 du set de reporting du controlling des achats de l'administration fédérale, qui est publié sur le site Internet de la CA. Dans la perspective de l'ambition formulée, les indicateurs du set de reporting montrent que les appels d'offres réalisés en 2021 ont rempli en grande partie les exigences économiques, sociales et écologiques.

5.2 Thèmes complémentaires

5.2.1 Investissements

Lorsque l'administration fédérale veut placer des fonds librement disponibles, elle doit appliquer la loi sur les finances de la Confédération (LFC): les catégories de placement autorisées sont les placements à taux fixe comme les avoirs bancaires, les emprunts obligataires, les reconnaissances de dettes et les fonds en obligations (art. 74 de l'ordonnance sur les finances de la Confédération), tandis que les investissements en actions et dans l'immobilier sont exclus (art. 62 LFC).

La Trésorerie fédérale, qui garantit la liquidité et gère la dette de la Confédération, fait partie de l'administration fédérale (unité de l'Administration fédérale des finances [AFF], elle est donc intégrée au DFF). Elle se procure les liquidités nécessaires sur le marché monétaire et sur le marché des capitaux. Les devises dont la Confédération a besoin sont acquises et gérées de manière centralisée.

Pour la Confédération, le point central n'est cependant pas l'investissement mais la dette, ce qui restreint son influence dans le secteur des placements durables. À fin 2021, la Trésorerie fédérale gérait environ 87 milliards de francs de dettes, dont 75 milliards sous forme de dette sur le marché. Ces dettes sont financées au moyen de créances comptables à court terme (d'une durée de 3, 6 et 12 mois) et d'emprunts de la Confédération (d'une durée d'entre 3 et 50 ans). Le 12 octobre 2022, la Confédération a émis son premier emprunt vert (green bonds). Ce type d'emprunt obligataire permet de lever des fonds sur le marché des capitaux de manière conventionnelle, sachant toutefois que la Confédération ne peut affecter les fonds en question qu'à des projets qui ont un impact favorable sur l'environnement. Cela ne veut pas dire que les dépenses de la Confédération en faveur de l'environnement vont augmenter automatiquement; il faut d'abord que le Parlement prenne des décisions en ce sens. Les obligations vertes sont censées stimuler la compétitivité de la place financière suisse, renforcer l'utilisation de standards internationaux en Suisse et encourager les acteurs privés à émettre des emprunts verts.

Pour garantir la solvabilité de la Confédération, la Trésorerie fédérale détient seulement un volant de liquidités et place les fonds disponibles à court terme. Depuis que les taux d'intérêt à court terme sont passés en territoire négatif, les fonds sont déposés sur un compte de virement auprès de la Banque nationale suisse (BNS). La Confédération participe au marché des pensions de titres de la BNS depuis 2019.

Informations complémentaires:

- Trésorerie fédérale (organigramme de l'Administration fédérale des finances [AFF])
- Rapport d'activité 2021 de la Trésorerie fédérale
- Exemplaire, la Confédération?, chap. « La Confédération en tant qu'investisseur » (p. 32 ss)

5.2.2 Formation et recherche

La Confédération est propriétaire de plusieurs établissements de formation et de recherche (domaine des EPF, Haute école fédérale en formation professionnelle [HEFP], Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation [Innosuisse]). Le Conseil fédéral conduit ces entités autonomes au moyen d'objectifs stratégiques, qui comportent aussi un volet sur le développement durable. La mesure 19 du plan d'action 2021–2023 relatif à la SDD 2030 prévoit en outre de compléter le modèle des objectifs stratégiques des entreprises liées à la Confédération et d'autres entités autonomes (pas uniquement celles du domaine de la formation et de la recherche) de manière à renforcer la place du développement durable dans ces objectifs.

Par ailleurs, les établissements de formation et de recherche s'engagent pour un développement durable dans le cadre de leur mandat et diffusent les connaissances acquises sur ce sujet au sein de la société et de l'économie. La Confédération soutient aussi d'autres hautes écoles au moyen de subventions fédérales sur la base de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), à condition que celles-ci soient accréditées. L'accréditation repose, entre autres, sur l'existence d'un système d'assurance de la qualité garantissant la prise en compte d'un développement économiquement, socialement et écologiquement durable dans l'accomplissement des tâches.

L'administration fédérale lance et soutient la « recherche de l'administration fédérale », soit la recherche scientifique réalisée dans l'intérêt public et dont les résultats servent à l'accomplissement de sa mission.

Dans son rôle d'employeur, la Confédération offre de nombreuses places d'apprentissage et de stages académiques. Elle transmet aux personnes en formation des connaissances à la fois théoriques et pratiques afin d'en faire des collaborateurs autonomes et responsables et de les préparer à leur entrée sur le marché du travail. Les stages permettent d'acquérir une première expérience professionnelle et de se familiariser avec la culture et l'organisation de l'administration fédérale.

Enfin, le DDPS est actif dans la formation et le perfectionnement professionnel dans les domaines du sport, de la défense et de la protection de la population. Il offre une formation professionnelle de base dans plus de trente métiers et propose également des places de stage pour les titulaires de bachelor et de master. En outre, différents secteurs du DDPS sont régulièrement mis à contribution en tant que partenaires dans le cadre de travaux de recherche. S'agissant de l'encouragement des sports, les sites de Macolin et de Tenero disposent d'une infrastructure d'entraînement importante pour de nombreux sports et fédérations sportives. Le programme Jeunesse et Sport apporte depuis 50 ans une contribution majeure à la santé de la population ainsi qu'à la promotion des sports les plus divers et à la formation des enfants et des jeunes dans ce domaine. La Formation supérieure des cadres de l'armée (FSCA) est le centre de compétences pour la formation au commandement et la recherche militaire au sein de l'armée.

Informations complémentaires :

- Portail emploi de la Confédération
- Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
- Formation supérieure des cadres de l'armée
- Recherche de l'administration fédérale
- Recherche coordonnée pour l'administration fédérale

6 Gouvernance

L'administration fédérale attache de l'importance à une conduite de l'organisation responsable et moderne, qui permet d'identifier et de gérer rapidement tous les types de risques et de lutter contre la corruption et les comportements anticoncurrentiels. Les activités de l'administration doivent se développer dans le sens d'une gouvernance électronique.

6.1 Innovation et numérisation

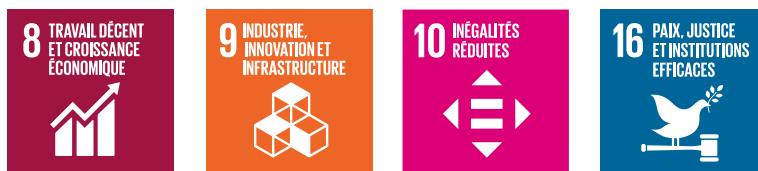
L'innovation et la numérisation sont un thème transversal de l'administration fédérale qui a de nombreuses implications pour la réalisation des ODD et revêt par conséquent une très grande importance dans tous les domaines d'activité.

Pourquoi l'administration fédérale s'investit en faveur de cette thématique

La numérisation a aujourd'hui une importance déterminante dans le monde du travail et au sein de la société en général. Comme de nombreux autres organismes privés et publics, l'administration fédérale réfléchit donc au potentiel et aux enjeux de la numérisation. Dans ce contexte, elle a élaboré et mis en place la stratégie numérique de la Confédération 2020–2023 applicable à sa propre activité administrative. Actuellement, la transformation numérique est le principal moteur de l'innovation au sein de l'administration fédérale. La Confédération y voit avant tout une chance d'accroître l'efficacité et l'efficience dans l'accomplissement de ses tâches administratives. De plus, des processus administratifs numériques favorisent l'inclusion dans le sens d'une vie autodéterminée, de nouveaux modèles d'affaires innovants et la confiance de la population dans les institutions publiques, du fait d'une plus grande proximité avec la vie réelle. Le renforcement de la cybersécurité soutient la résilience de l'économie et de la population suisses contre les cyberattaques. De nouveaux défis se manifestent dans le contexte de la transformation culturelle de l'administration, en raison de la modification conséquente des tâches et des rôles dans le cadre d'une administration fédérale numérique. Par ailleurs, la numérisation peut aussi entraîner une augmentation des cyberrisques, de même que l'exclusion de personnes ne disposant pas de connaissances de base en informatique et une augmentation de la consommation de ressources pour l'infrastructure informatique.

La numérisation fait aussi partie des thèmes prioritaires de la Suisse en matière de politique extérieure, et le Conseil fédéral a adopté, en novembre 2020, une stratégie de politique extérieure numérique qui définit quatre champs d'actions pour la période allant de 2021 à 2024: la cybersécurité, la gouvernance numérique, la prospérité et le développement durable, et enfin l'autodétermination numérique. Il s'agit, d'une part, de recourir plus souvent à la numérisation pour atteindre les objectifs de politique extérieure, notamment ceux de l'Agenda 2030, et, d'autre part, d'en faire un thème de politique extérieure à proprement parler, par exemple en renforçant le rôle de Genève en tant que centre mondial de la gouvernance numérique.

Contribution aux ODD



L'innovation et la numérisation contribuent à plusieurs objectifs de l'administration fédérale et de l'Agenda 2030. Le développement de la cyberadministration contribue ainsi à la promotion de la croissance économique et à l'augmentation de l'efficacité (cible 8.2 des ODD), mais aussi à la promotion de l'innovation (cible 9.4 des ODD), tandis que la promotion de la sécurité des données représente un pilier d'une infrastructure résiliente (cible 9.1 des ODD). L'innovation et la numérisation jouent en outre un rôle de moteur dans les domaines de l'inclusion (cible 10.2 des ODD) ainsi que de la mise en place d'institutions étatiques plus fortes.

Comment l'administration fédérale aborde cette thématique

Ambition et objectifs

La Confédération exploite les nouvelles possibilités offertes par la numérisation afin de développer et de garantir des méthodes de travail numériques sûres, attrayantes et accessibles autant que possible aux personnes handicapées. Elle veille à la sécurité de l'utilisation et du stockage des données. La Confédération mise dans tous les secteurs sur des innovations qui améliorent la productivité et elle les intègre dans les processus internes.

La stratégie numérique de la Confédération 2020–2023 sert de cadre à la définition périodique d'ambitions et d'objectifs pour l'administration fédérale. Cette stratégie a été adoptée par le Conseil fédéral sur la base de l'art. 13 de l'ordonnance sur la coordination de la transformation numérique et la gouvernance de l'informatique dans l'administration fédérale (OTNI).

L'organisation de collaboration Administration numérique suisse (ANS) a été fondée au 1^{er} janvier 2022 dans le but d'accélérer la transformation numérique à tous les niveaux de l'administration. L'ANS vise à assurer l'efficacité du pilotage et de la coordination stratégiques des activités menées par la Confédération, les cantons et les communes en lien avec la transformation numérique. Avec l'agenda « Infrastructures nationales et services de base » (agenda ANS), la Confédération et les cantons veulent lancer et mettre en œuvre rapidement des projets clés communs. Les cinq ambitions formulées dans l'agenda ANS sont les suivantes :

1. Établir un canal numérique entre la population et l'administration
2. Exploiter pleinement le potentiel d'automatisation et de simplification au profit de l'économie
3. Établir une identification numérique transversale reconnue par toutes les autorités
4. Mettre en place un modèle fédéral pour la gestion des données
5. Mettre en place les bases institutionnelles des services en nuage

Responsabilités et directives

La coordination des activités en rapport avec la transformation numérique au sein de l'administration fédérale est du ressort de la ChF (secteur TNI), tandis que l'ANS assume un rôle de coordination transversale entre la Confédération et les cantons. Jusqu'à fin 2023, leur action se fonde sur la stratégie suisse de cyberadministration et les principes directeurs de la Conférence suisse sur l'informatique. La présence et l'implication dans les différents organes sont réglées dans la convention-cadre de droit public concernant l'ANS 2022.

L'unité Transformation numérique et gouvernance de l'informatique (TNI) de la ChF a été créée sur la base de l'OTNI en 2021. Ce centre de compétences pour les questions liées à la numérisation a pour mission de réorganiser la transformation numérique au sein de l'administration fédérale. Sa tâche principale consiste à assurer une coordination supradépartementale des projets, des ressources et des prestations administratives dont l'objectif est de réaliser la transformation numérique de l'administration fédérale.

Le Centre national pour la cybersécurité (NCSC) est le centre de compétences de la Confédération en matière de cybersécurité. Il est donc le premier interlocuteur des milieux économiques, de l'administration, des établissements d'enseignement et de la population pour toute question relative à la cybersécurité. Il est dirigé par le délégué fédéral à la cybersécurité. Le NCSC a des échanges nourris avec les exploitants d'infrastructures critiques et il collabore activement avec un réseau mondial d'experts, d'autorités et d'entreprises spécialisés dans la sécurité informatique. Les informations acquises dans le cadre de ces contacts sont directement utilisées pour optimiser les mesures en matière de cybersécurité. Vu l'importance croissante de ce domaine, les tâches du NCSC ne cessent d'augmenter et de gagner en importance, ce qui a conduit le Conseil fédéral à décider de transformer le NCSC en office fédéral.

Activités déployées

Durant l'année sous revue, l'administration fédérale a déployé de nombreuses activités et mesures dans les domaines de l'innovation et de la numérisation, raison pour laquelle seules les principales sont mentionnées ci-dessous :

- L'unité TNI de la ChF et l'organisation ANS planifient et coordonnent les activités relatives à la transformation numérique des administrations publiques.
- Le Parlement examine actuellement le projet de loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA), qui pose les bases pour la poursuite de la transformation numérique.
- Exemples de projets de transformation numérique dans différents domaines de tâches de l'administration fédérale : douanes, géoinformation (swisstopo).
- La stratégie de politique extérieure numérique adoptée par le Conseil fédéral en novembre 2020 est en phase de mise en application. À cette fin, la division Numérisation du DFAE est en train d'élaborer un plan d'action en collaboration avec tous les services intéressés de l'administration fédérale.
- Le NCSC a su se profiler comme un interlocuteur valable en matière de cybersécurité. Sur son site Internet, il publie de nombreuses instructions et check-lists pour améliorer le niveau de protection contre les cyberattaques. Il dispose en outre d'un portail spécifique sur lequel il peut échanger des informations confidentielles avec les exploitants d'infrastructures critiques de Suisse au sujet des cyberattaques et des cybermenaces.
- Dans le cadre de sa stratégie d'innovation sur les données, l'Office fédéral de la statistique (OFS) mise sur des méthodes innovantes comme les techniques statistiques avancées, la science des données, l'apprentissage automatique ou encore l'intelligence artificielle pour fournir des services statistiques encore plus actuels, efficaces et complets.
- D'autres exemples d'innovation au sein de l'administration fédérale sont présentés dans le rapport Covid-19. Création d'un centre d'innovation dans l'administration fédérale donnant suite au postulat 20.3240.

Comment l'administration fédérale mesure ses progrès

Un système d'objectifs orienté sur les résultats est développé actuellement dans le domaine de la transformation numérique (TNI-ChF), afin de pouvoir assurer le suivi de l'efficacité des mesures. L'ANS prévoit d'ores et déjà des rapports périodiques, un monitoring sectoriel et des évaluations. Le NCSC publie régulièrement des rapports sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC). Un bureau privé d'experts en informatique a effectué une évaluation de l'efficacité des activités déployées par le NCSC entre 2018 et 2022. L'avancement des travaux est évalué à l'aide d'indicateurs clés de performance (ICP) lors de séances de direction qui ont lieu toutes les deux semaines. Grâce à la mise en œuvre de la stratégie numérique de la Confédération 2020–2023 et aux objectifs définis dans le cadre de l'agenda ANS, l'administration fédérale est sur le bon chemin pour réaliser l'ambition formulée, comme le montrent les indicateurs relatifs à la numérisation.

Assistance en ligne

Selon l'Étude nationale sur la cyberadministration 2022, l'utilisation des offres numériques des autorités est en croissance constante et la demande ne cesse d'augmenter. L'étude montre par exemple que l'assistance en ligne portant sur les démarches administratives est en progression : si seuls 56% des autorités fédérales proposaient une assistance en ligne en 2018, ce chiffre est passé à 81% en 2021.

Utilisation des services administratifs numériques existants par les entreprises

La proportion des entreprises interrogées qui effectuent plus de la moitié de leurs démarches administratives en ligne a encore augmenté (passant de 68% en 2017 à 77% en 2021). Mais il y a encore un potentiel à exploiter, car les résultats de l'Étude nationale sur la cyberadministration 2022 ont une fois de plus confirmé l'impression de ces dernières années, à savoir que la demande de prestations administratives électroniques facilement accessibles est plus forte que l'offre proposée par l'administration. Selon l'étude, cette situation est due à l'absence de bases légales et à un manque de ressources en personnel.

Indice de référence international sur le développement de la cyberadministration

Néanmoins, sur le plan international, la Suisse tire son épingle du jeu : selon l'enquête des Nations Unies sur l'administration en ligne 2020, qui compare le stade de développement de la cyberadministration dans les 193 États membres de l'organisation, la Suisse a gagné 23 rangs entre 2018 et 2020 et occupe désormais le 18^e rang de ce classement.

6.2 Thèmes complémentaires

6.2.1 Gestion des risques

La Confédération est exposée à de nombreux risques (risques financiers, économiques et juridiques, risques matériels et techniques liés aux forces de la nature, risques technologiques, scientifiques, sociaux et politiques, etc.). La réalisation de risques peut directement mettre en péril les objectifs du Conseil fédéral et l'accomplissement des tâches de l'administration fédérale. Les risques doivent être détectés, analysés et évalués le plus tôt possible afin que les mesures nécessaires puissent être prises en temps utile.

Dans les bases de la politique de gestion des risques définie en 2004, qui sont formalisées dans les directives du 24 septembre 2022 sur la politique de gestion des risques menée par la Confédération, le Conseil fédéral vise les objectifs suivants :

- identifier les risques le plus tôt possible ;
- prendre en temps utile les mesures requises permettant de garantir une exécution prévoyante des tâches de la Confédération et le bon fonctionnement du gouvernement et de l'administration ;
- garantir la sécurité des représentants de la Confédération ;
- protéger le patrimoine et la réputation de la Confédération ;
- employer de manière efficace et économique les moyens à disposition ;
- inciter les collaborateurs de la Confédération à prendre conscience des risques.

Les départements et la ChF sont responsables de la mise en application de la gestion des risques, dont l'organisation se fonde sur les référentiels normatifs usuels (ISO 31000, ONR 49000 ss). L'Administration fédérale des finances (AFF) et la Conférence des secrétaires généraux (CSG) jouent un rôle de coordination important dans le cadre de la gestion des risques. L'AFF exploite notamment un outil informatique qui est utilisé pour gérer les risques et établir les comptes rendus sur les risques. Le rapport sur les risques, qui est confidentiel, est établi deux fois par an à l'attention du Conseil fédéral.

Informations complémentaires :

- Politique de gestion des risques et de l'assurance
- Directives sur la politique de gestion des risques menée par la Confédération
- Commentaire des Directives sur la politique de gestion des risques menée par la Confédération
- Directives sur la gestion des risques menée par la Confédération
- Manuel de gestion des risques de la Confédération
- Feuille d'information sur la politique de gestion des risques de la Confédération
- Aperçu de la gestion des risques menée par la Confédération

6.2.2 Corruption et comportements anticoncurrentiels

La Suisse et l'administration fédérale jouissent d'une grande confiance dans le domaine de la lutte contre la corruption, ce qui a naturellement des répercussions positives sur la réputation de la Confédération suisse. La Stratégie du Conseil fédéral contre la corruption 2021–2024, adoptée en 2020 et élaborée par le groupe de travail interdépartemental Lutte contre la corruption, doit aussi « rayonner » au niveau cantonal et local. Elle définit quatre axes stratégiques :

- En Suisse, les citoyennes et citoyens peuvent compter sur des autorités et des administrations libres de corruption.
- La Confédération, les cantons et les communes font front commun dans la lutte contre la corruption et apprennent les uns des autres.
- La place économique suisse est connue dans le monde entier pour son intégrité. Elle n'est pas intéressante pour les avoirs d'origine illicite.
- La coopération internationale de la Suisse met l'accent sur la lutte contre la corruption dans tous ses domaines d'activité.

La stratégie met l'accent sur la prévention, la poursuite pénale, la coopération internationale et la sensibilisation de certains groupes et activités à risque au sein de l'administration fédérale. À cet effet, onze objectifs ont été formulés :

-
1. Tous les fonctionnaires et employés de la Confédération veillent à ce qu'aucun intérêt privé ne vienne compromettre l'accomplissement de leurs tâches publiques.
 2. Les services de l'administration sont conscients des risques spécifiques de corruption dans leur domaine d'activité et accordent une attention particulière aux tâches et aux domaines d'activité plus exposés aux risques.
 3. La Confédération veille à garantir la transparence afin d'instaurer et de préserver la confiance.
 4. Les entreprises et établissements autonomes de la Confédération sont des modèles d'intégrité et de transparence.
 5. La Confédération, les cantons et les communes luttent conjointement contre la corruption et apprennent les uns des autres.
 6. Les lanceurs et lanceuses d'alerte ne subissent aucun désavantage au sein de la Confédération.
 7. Les autorités judiciaires et les autorités de surveillance ont un dispositif efficace pour poursuivre les délits de corruption de manière conséquente.
 8. Les délits de corruption sont poursuivis de manière conséquente et sanctionnés de façon appropriée.
 9. Les pratiques commerciales honnêtes ne sont pas un désavantage concurrentiel, même sur les marchés étrangers.
 10. La Suisse est vue comme un partenaire fiable dans la lutte contre la corruption.
 11. La Suisse relie la coopération internationale et la défense des droits de l'homme à la lutte contre la corruption.
-

Le groupe de travail interdépartemental Lutte contre la corruption aide les unités administratives concernées à mettre en œuvre la stratégie de lutte contre la corruption et informe régulièrement le Conseil fédéral de l'évolution de la situation et de ses activités.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) exploite un guichet de signalement depuis 2011 et une plateforme externe sécurisée depuis 2017, où les lanceurs d'alerte – particuliers ou employés de la Confédération – peuvent faire part de leurs soupçons fondés, y compris de façon anonyme.

Prévention de la corruption dans les marchés publics de la Confédération

L'adjudication de marchés publics est particulièrement exposée aux risques liés à la corruption, raison pour laquelle la prévention de ce risque fait partie intégrante de la gestion des marchés publics. La loi sur le personnel de la Confédération, l'ordonnance sur le personnel de la Confédération et le code de comportement de l'administration fédérale définissent les obligations des employés de l'administration fédérale, sensibilisent ces derniers et leur indiquent comment ils doivent se comporter dans l'exercice de leurs fonctions. Les personnes qui participent à un processus d'achat ou de décision sont par exemple soumises à une tolérance zéro et sont tenues de refuser même les avantages de faible importance conformes aux usages sociaux. Les mesures prises par les services d'achat centraux de la Confédération afin de prévenir la corruption sont également mentionnées dans leur rapport annuel conjoint.

La CA met à disposition une série d'instruments visant à lutter contre la corruption dans l'adjudication des marchés publics. Il s'agit par exemple d'une déclaration d'indépendance des employés de la Confédération et des tiers qui collaborent à la procédure d'adjudication, ainsi que de clauses d'intégrité qui peuvent être incluses dans les contrats.

7 Utilisation des ressources financières de la Confédération

La Confédération utilise ses ressources financières de manière efficace et ciblée afin d'accomplir efficacement sa mission. Elle axe l'emploi des ressources sur le développement durable, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Selon l'[art. 167 Cst.](#), l'Assemblée fédérale vote les dépenses de la Confédération et approuve le compte d'État. Le Parlement exerce donc la souveraineté budgétaire, et toute dépense de la Confédération doit donc reposer sur une base légale et sur une décision de crédit de l'Assemblée fédérale. Le Parlement peut assortir ces bases légales ainsi que les arrêtés de dépense de dispositions concernant le développement durable.

Les ressources de la Confédération sont toujours affectées à l'exécution de dépenses déterminées, pour lesquelles il est possible de définir des ambitions et des objectifs spécifiques en matière de durabilité (→ «[La durabilité au sein de l'administration fédérale : enjeux pertinents](#)»). Mais étant donné que l'utilisation des ressources de la Confédération n'est pas une tâche ou un champ d'activités en soi, aucune ambition ni aucun objectif n'ont été formulés à ce sujet.

Le Conseil fédéral et l'administration gèrent les finances de la Confédération selon les principes de la légalité, de l'urgence et de l'emploi ménager des fonds, et ils veillent à un emploi efficace et économe des fonds ([art. 12, al. 4, LFC](#)). Plus de la moitié des dépenses de la Confédération sont dites liées, c'est-à-dire qu'elles dépendent largement de facteurs externes, comme le niveau des taux d'intérêt, l'évolution démographique ou le nombre de demandes d'asile, ou alors de l'exécution de normes constitutionnelles ou légales. Des explications plus détaillées peuvent être lues dans le [rapport sur les dépenses liées de la Confédération](#). La décision de lier des dépenses de la Confédération à certains aspects de durabilité appartient au Parlement. Le cas échéant, celui-ci intègre ce point dans la base légale sur laquelle se fondent les arrêtés de dépense de l'Assemblée fédérale.

En 2021, les dépenses ordinaires de la Confédération ont atteint quelque 76 milliards de francs, montant auquel il faut ajouter des dépenses extraordinaires à hauteur de 12 milliards de francs environ. Les dépenses de la Confédération se sont ainsi élevées à près de 88 milliards de francs ([aperçu des finances fédérales](#)). Le [mémento statistique des finances publiques](#) et l'[aperçu des finances publiques](#) fournissent de plus amples informations sur les différents postes de dépenses.

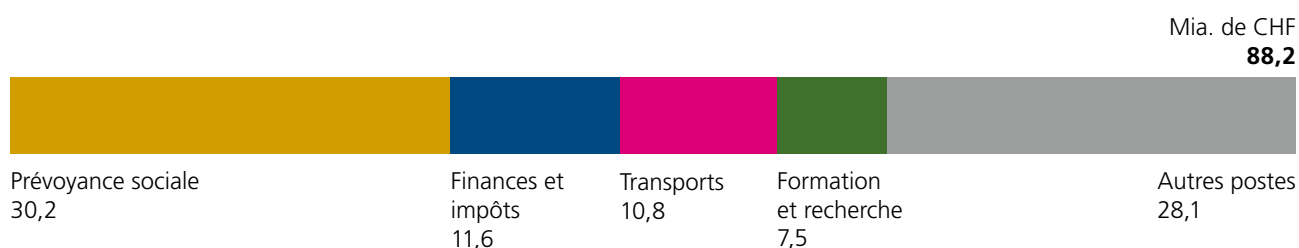


Fig. 8 : Dépenses totales de la Confédération en milliards de francs

Annexe

Annexe 1 : Indicateurs

Énergie et climat

Charge écologique de l'administration fédérale, hors DDPS (UCE)

	2020	2021
Charge écologique totale	23 669 669 277	25 018 657 079
Papier	8 297 553 741	7 574 072 281
Voyages en avion	4 326 708 706	6 540 269 882
Chaleur	4 328 386 255	4 398 935 362
Voyages en voiture	2 771 453 362	2 742 495 122
Électricité	2 588 674 428	2 584 438 925
Eau	662 767 145	642 280 221
Voyages en train	491 589 117	365 304 926
Déchets	202 536 523	170 860 359

Bilan GES de l'administration fédérale, hors DDPS (t CO₂-eq)

	2020	2021
Émissions de GES totales de l'administration fédérale (hors DDPS) par an (scopes 1, 2 et 3)	18 621	22 221
Voyages en avion	6 736	10 020
Consommation d'énergie thermique	3 875	4 325
Énergie thermique de gaz naturel	3 314	3 732
Énergie thermique d'huile de chauffage extra-légère	231	481
Énergie thermique de CETE	107	45
Énergie thermique de plaquettes de bois	29	34
Chauffage électrique et électricité de pompe à chaleur	190	28
Énergie thermique de collecteurs solaires	4	5
Papier	2 770	2 546
Voyages en voiture	2 479	2 441
Consommation de chaleur à distance	1 407	1 597
Consommation d'électricité	807	841
Autre électricité du réseau (100% renouvelable)	680	673
Production électrique CETE pour besoins propres	72	118
Électricité solaire (hors chaleur)	55	50
Électricité hydraulique (hors chaleur)	0	0
Électricité éolienne (hors chaleur)	0	0
Déchets	328	276
Voyages en train	134	94
Eau	84	81

Bilan GES du DDPS (t CO₂-eq)

	2020	2021
Émissions totales de GES du DDPS	189 951	196 127
Forces aériennes	97 945	92 389
Mobilité terrestre	40 277	46 395
Chaleur	36 217	38 941
Trafic des militaires	11 161	13 433
Électricité	3 184	4 012
Voyages en avion	1 129	929
Voyages en train	37	28

Réduction des émissions de GES de l'administration fédérale, hors DDPS (%)

	2020	2021
Émissions de l'année de référence 2006 = 47 492 t CO ₂ -eq.		
Réduction	-61 %	-53 %

Réduction des émissions de GES du DDPS (%)

	2020	2021
Émissions de l'année de référence 2001 = 299 227 t CO ₂ -eq.		
Réduction	-37 %	-34 %

Bilan énergétique de l'administration fédérale, hors DDPS (GWh)

	2020	2021
Consommation globale d'énergie au sein de l'organisation	94	98
Consommation électrique globale	56	56
Autre électricité du réseau (100% renouvelable)	56	55
Électricité solaire (hors chaleur)	1	1
Production électrique CETE pour besoins propres	0	0
Consommation d'énergie thermique	37	43
Chauffage à distance	16	18
Énergie thermique de gaz naturel	15	17
Énergie thermique de plaquettes de bois	3	3
Chauffage électrique et électricité de pompe à chaleur	2	2
Énergie thermique d'huile de chauffage extra-légère	1	2
Énergie thermique de CETE	1	0
Énergie thermique de collecteurs solaires	0	0

Bilan énergétique du DDPS (GWh)

	2020	2021
Consommation totale d'énergie du DDPS	937	991
Consommation de carburants et de combustibles de sources non renouvelables	644	657
Consommation électrique globale	181	199
Électricité renouvelable, acquise	171	188
Électricité renouvelable, autoproduite	10	11
Consommation d'énergie thermique, chauffage à distance	68	85
de sources renouvelables	66	82
de sources non renouvelables	2	3
Consommation de combustibles de sources renouvelables	44	50

Électricité autoproduite

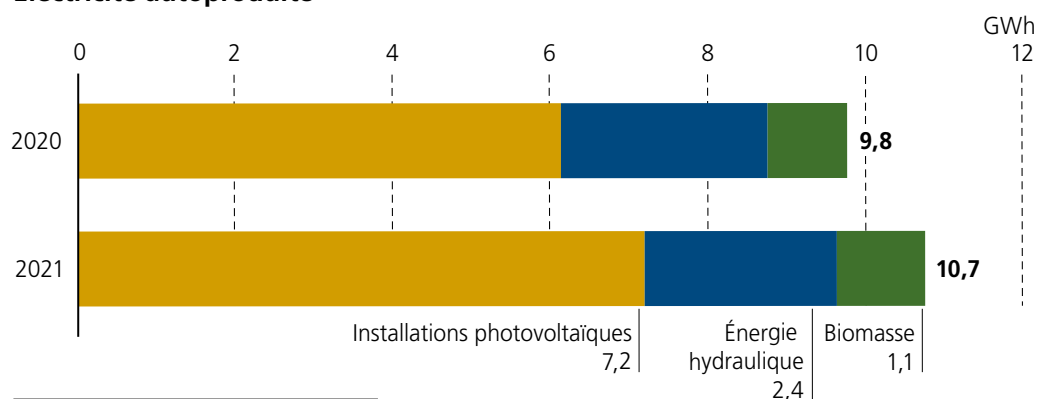


Fig. 9 : Électricité autoproduite du DDPS (GWh)

Outre le DDPS, l'OFROU produit également de l'énergie grâce à des installations photovoltaïques le long des routes nationales et sur les bâtiments lui appartenant. L'énergie autoproduite par l'OFROU représentait 1,1 GWh en 2021. La production de l'OFCL grâce à des installations photovoltaïques s'élevait également à 1,1 GWh en 2021.

Données sur le personnel

Nombre d'équivalents plein temps par département

	2020	2021
Nombre total d'équivalents plein temps	37 689	37 972
DDPS	12 215	12 215
DFF	8 819	8 772
DFAE	5 447	5 477
DFJP	2 697	2 719
DFI	2 547	2 633
DETEC	2 378	2 433
DEFR	2 152	2 185
Autorités et tribunaux	1 434	1 538

Ventilation du personnel de la Confédération selon le sexe et les échelons hiérarchiques (%)⁶

	2020	2021
Part des employés de la Confédération selon le sexe		
Hommes	55,7	55,6
Femmes	44,3	44,4
Part des cadres moyens de la Confédération selon le sexe		
Hommes	64,9	64,3
Femmes	35,1	35,7
Part des cadres supérieurs de la Confédération selon le sexe		
Hommes	76,6	75,4
Femmes	23,4	24,6

⁶ Hormis les domaines de la défense et des gardes-frontière

Parts des langues au sein de l'administration fédérale (%)

	2020	2021
Pourcentage de personnes au sein du DFAE		
Germanophones	66,3	66,1
Francophones	26,9	26,9
Italophones	6,0	6,2
Romanches	0,8	0,8
Pourcentage de personnes au sein du DFI		
Germanophones	63,6	63,4
Francophones	30,9	31,0
Italophones	5,3	5,3
Romanches	0,3	0,3
Pourcentage de personnes au sein du DFJP		
Germanophones	73,1	72,7
Francophones	20,6	21,1
Italophones	5,9	5,9
Romanches	0,3	0,3
Pourcentage de personnes au sein du DDPS		
Germanophones	74,9	74,5
Francophones	18,3	18,7
Italophones	6,1	6,1
Romanches	0,7	0,7
Pourcentage de personnes au sein du DFF		
Germanophones	65,8	65,5
Francophones	24,8	25,1
Italophones	9,0	9,1
Romanches	0,4	0,4
Pourcentage de personnes au sein du DEFR		
Germanophones	71,0	70,3
Francophones	24,8	25,4
Italophones	3,9	4,1
Romanches	0,2	0,2
Pourcentage de personnes au sein du DETEC		
Germanophones	74,9	74,7
Francophones	19,1	19,2
Italophones	5,5	5,6
Romanches	0,5	0,4

Intégration professionnelle des personnes handicapées

	2020	2021
Nombre d'employés handicapés au sein de l'administration fédérale	312	340
Part des employés handicapés par rapport à l'ensemble du personnel de l'administration fédérale (%)	1,3	1,4

Absences pour cause d'accident et de maladie

	2020	2021
Nombre de jours d'absences pour cause d'accident (EPT/an)	1,2	1,1
Nombre de jours d'absences pour cause de maladie (EPT/an)	7,0	6,8

Annexe 2: Matrice de matérialité

Ce graphique illustre les résultats de l'analyse des impacts ainsi que de l'évaluation de la pertinence des enjeux pour les parties prenantes.

Remarque: l'enjeu traité séparément sous le titre « Gestion des ressources et des matériaux » dans l'analyse est couvert par les enjeux « Énergie et climat » et « Acquisitions » dans le rapport.

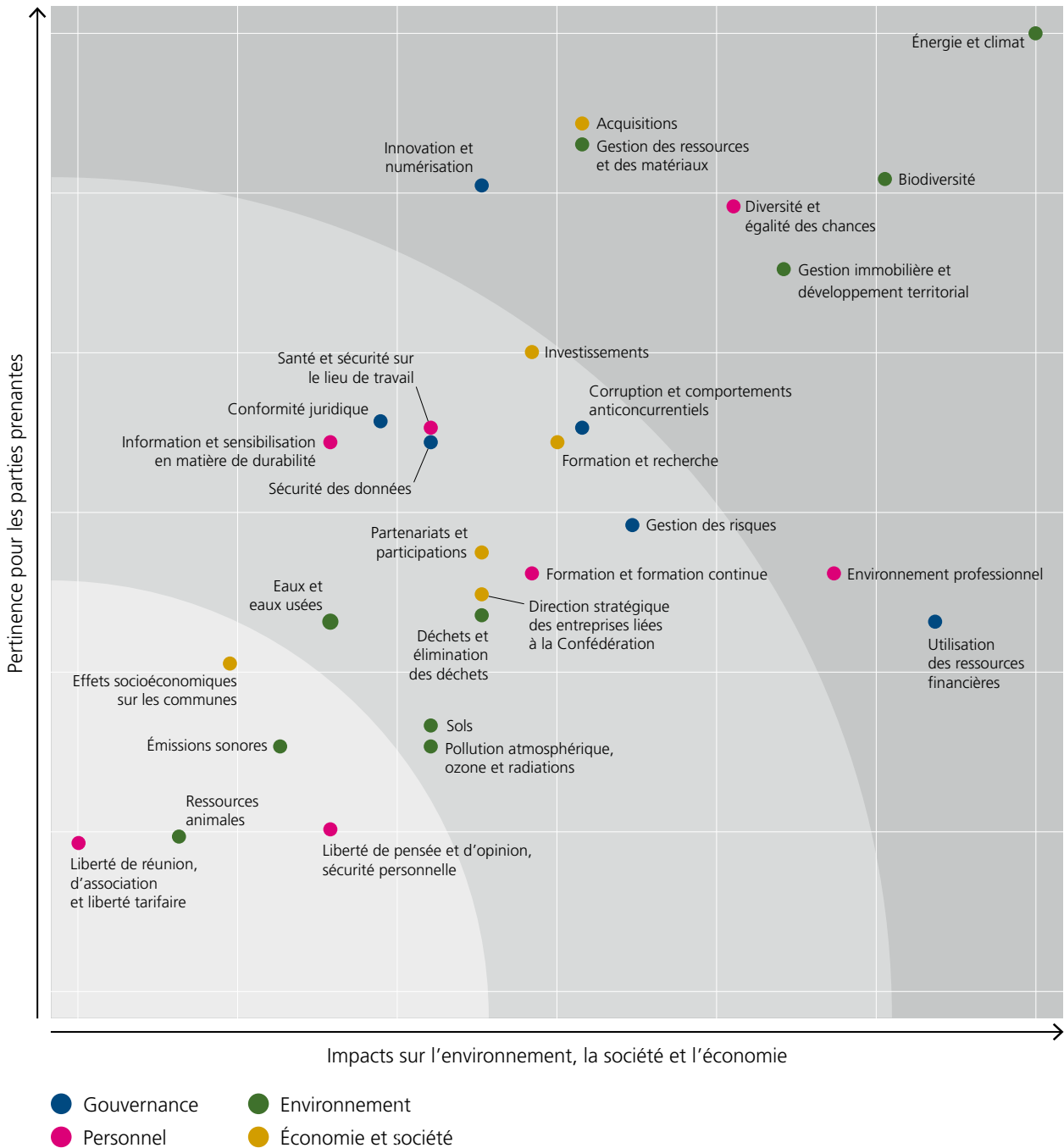


Fig. 10: Matrice de matérialité

Annexe 3 : Index du contenu GRI

L'index du contenu GRI présenté ci-dessous indique à quelles pages du présent rapport sur la durabilité se trouvent les informations requises conformément aux normes GRI. La colonne « Indicateur de l'administration fédérale » fournit des informations complémentaires, par exemple lorsque l'administration fédérale a défini ses propres indicateurs, ou qu'elle fournit les éléments d'information requis par les normes GRI mais sous un libellé différents ou classés différemment.

Norme GRI	Élément d'information	Page	Informations complémentaires ou omissions
GRI 101 : Principes généraux 2016			
GRI 102 : Éléments généraux d'information 2016			
	Profil de l'organisation		
	102-1 Nom de l'organisation	5	
	102-2 Activités, marques, produits et services	5, 6	
	102-3 Lieu géographique du siège	–	Berne
	102-4 Lieu géographique des sites d'activité	5, 6	
	102-5 Capital et forme juridique	5, 47	
	102-6 Marchés desservis	5, 6	
	102-7 Taille de l'organisation	5, 47, 50	
	102-8 Informations concernant les employés et les autres travailleurs	27, 33, 50, 51	Il n'existe actuellement aucune évaluation standardisée de la typologie des contrats de travail (permanent et temporaire), par sexe.
	102-9 Chaîne d'approvisionnement	34, 35, 36, 37	Voir chapitre Acquisitions
	102-10 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement		
	102-11 Principe de précaution ou approche préventive	–	Tous les départements accomplissant des tâches qui ont ou peuvent avoir un impact sur l'environnement sont tenus d'appliquer le principe de précaution.
	102-12 Initiatives externes	–	
	102-13 Adhésion à des associations	–	Afin de favoriser les échanges d'informations et d'expériences au niveau national et international, l'administration fédérale, par ses différents services, est membre de nombreuses associations et organisations sectorielles, dont : <ul style="list-style-type: none"> – European Sustainable Development Network (ESDN) – European Public Administration Network (EUPAN) – Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) – Conférence des achats de la Confédération (CA) – Réseau Construction durable Suisse (NNBS) – World Resources Forum – WorkSmart – Greening Government Initiative – Go for Impact

Norme GRI	Élément d'information	Page	Informations complémentaires ou omissions
Stratégie			
	102-14 Déclaration du décideur le plus haut placé	4	
Éthique et intégrité			
	102-16 Valeurs, principes, normes et règles de conduite	6	La Confédération est l'un des plus gros employeurs de Suisse et elle veille à ce titre à promouvoir des valeurs éthiques de haut niveau : équité, respect, transparence et égalité de traitement à l'égard de tout le personnel sont des valeurs fondamentales pour une bonne collaboration au sein de l'administration fédérale. L'ordonnance sur le personnel de la Confédération comporte par exemple des règles sur l'interdiction d'accepter des cadeaux, l'obligation de signaler les activités accessoires ou l'obligation légale de fidélité. Les principes visant à éviter les conflits d'intérêts et réglant le traitement des informations non publiques sont inscrits dans le Code de comportement de l'administration générale de la Confédération. Ce document précise en outre que le personnel doit faire preuve de responsabilité, d'intégrité et de loyauté dans l'exercice de ses fonctions.
Gouvernance			
	102-18 Structure de gouvernance	7	
Implication des parties prenantes			
	102-40 Liste des groupes de parties prenantes	10	
	102-41 Accords de négociation collective	–	L'administration fédérale n'a pas signé de convention collective de travail. Le <u>système salarial de l'administration fédérale</u> prévoit cependant une rémunération adaptée aux exigences et aux prestations des employés. Les salaires sont déterminés par la qualification et l'expérience liées à la fonction exercée et par la classe de salaire inscrite dans le contrat de travail.
	102-42 Identification et sélection des parties prenantes	9, 10	
	102-43 Approche de l'implication des parties prenantes		
	102-44 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés		

Norme GRI	Élément d'information	Page	Informations complémentaires ou omissions
Pratique de reporting			
	102-45 Entités incluses dans les états financiers consolidés	3, 6	
	102-46 Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	8, 52	
	102-47 Liste des enjeux pertinents	9, 52	
	102-48 Réaffirmation des informations	3	
	102-49 Modifications relatives au reporting		
	102-50 Période de reporting		
	102-51 Date du rapport le plus récent		
	102-52 Cycle de reporting	–	Le rapport sur la durabilité sera mis à jour tous les deux ans.
	102-53 Point de contact pour les questions relatives au rapport	–	Office fédéral du développement territorial (ARE) Section Développement durable infone-dd@are.admin.ch
	102-54 Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	3	
	102-55 Index du contenu GRI	53	
	102-56 Vérification externe	–	Il a été renoncé à une vérification externe.

Enjeux pertinents

Norme GRI	Élément d'information	Indicateur de l'administration fédérale	Page	Informations complémentaires ou omissions
Énergie et climat				
GRI 103 : Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		11, 12	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes		12, 13	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale		13, 14, 15	
GRI 305 : Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (scope 1)	Émissions totales de GES par catégorie	14, 48, 49	Les émissions de GES sont communiquées séparément pour six départements, d'une part, et pour le DDPS, d'autre part. L'administration fédérale ventile les émissions de GES par source, mais ne les catégorise pas par scope.
	305-2 Émissions indirectes de GES (scope 2)			
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (scope 3)			
	305-5 Réduction des émissions de GES	15, 49		
GRI 302 : Énergie 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Bilan énergétique	16, 49	
Propre élément d'information		Charge écologique de l'administration fédérale en UCE	16, 48	
Propre élément d'information		Électricité autoproduite	50	
Biodiversité				
GRI 103 : Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		17	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes		18, 19	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale		20	
GRI 304 : Biodiversité 2016	304-3 Habitats protégés ou restaurés	Programme NPA : milieux naturels dignes de protection	20	
	304-4 Espèces sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	Espèces d'oiseaux nicheurs sur les sites du DDPS	20	
		Espèces de plantes vasculaires incluses dans la liste des espèces cibles et caractéristiques des objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA)	20	

Norme GRI	Élément d'information	Indicateur de l'administration fédérale	Page	Informations complémentaires ou omissions
Gestion immobilière et développement territorial				
GRI 103 : Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		21	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes		22	
	103-3 L'approche managériale et ses composantes		22, 23	
Propre élément d'information		Portefeuille immobilier	21, 23	
Propre élément d'information		Superficie des terrains appartenant au DDPS	21	
Propre élément d'information		Surfaces assainies sur les sites militaires (nombre cumulé)	23	
Propre élément d'information		Surfaces des bâtiments du DDPS selon la norme de durabilité	23	
Diversité et égalité des chances				
GRI 103 : Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		24	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes		25, 26, 27	
	103-3 L'approche managériale et ses composantes		27, 28, 29	
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	Proportion de femmes employées au sein de l'administration fédérale	27, 50	
Propre élément d'information		Pourcentage d'employés de l'administration fédérale selon la langue	28, 51	
Propre élément d'information		Intégration professionnelle des personnes handicapées	29, 51	
Propre élément d'information		Pourcentages d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles	29	
Propre élément d'information		Âge moyen du personnel pour l'ensemble de l'administration fédérale	29	

Norme GRI	Élément d'information	Indicateur de l'administration fédérale	Page	Informations complémentaires ou omissions
Environnement professionnel				
GRI 103 : Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		30	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes		31, 32	
	103-3 L'approche managériale et ses composantes		33	
GRI 401 : Emploi 2016	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel		33	
Propre élément d'information		Résultats de l'enquête auprès du personnel	33	
Propre élément d'information		Absences pour cause d'accident et de maladie	33, 51	
Propre élément d'information		Modèles de temps de travail au sein de l'administration fédérale selon le sexe	33	
Marchés publics				
GRI 103 : Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		34, 35	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes		35, 36, 37	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale		37	
Propre élément d'information		Indicateurs servant à tenir compte des critères sociaux et écologiques dans les procédures d'adjudication	–	Chapitre 4.3 du Set de reporting du controlling des achats 2021 : controlling des achats de l'administration fédérale
Innovation et numérisation				
GRI 103 : Approche managériale 2016	103-1 Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		40, 41	
	103-2 L'approche managériale et ses composantes		41, 42	
	103-3 Évaluation de l'approche managériale		43	
Propre élément d'information		Assistance en ligne	43	
Propre élément d'information		Utilisation des services administratifs numériques existants par les entreprises	43	
Propre élément d'information		Indice de référence international sur le développement de la cyberadministration	43	

Impressum

Éditeur

Conseil fédéral suisse

Renseignements

Office fédéral du développement territorial (ARE), Section développement durable
infone-dd@are.admin.ch
<https://www.are.admin.ch/rse>

Consulting sur le reporting de durabilité et rédaction

ELEVATE Consulting, Zurich

Graphisme

Hahn+Zimmermann, Berne

Production

Communication, Office fédéral du développement territorial (ARE)

Citation

Conseil fédéral suisse, Rapport sur la durabilité de l'administration fédérale 2021,
Berne, 16 décembre 2022

